

Le ongistes Mosellan



SPECIAL AG 2014

**Le ping
c'est de la
balle!**



Revue officielle du Comité Départemental de Tennis de Table de la Moselle

Siège administratif :

59, rue de la gare
57490 L'HÔPITAL

Téléphone : 09.64.26.37.10

Fax : 03.87.82.37.19

Adresse postale :

CD57 TT
BP 7
57490 L'HÔPITAL

Site internet : www.cd57tt.fr

Courriel : contact@cd57tt.fr



Ligue de Lorraine
de Tennis de Table

N° 1

**Hors Série
Spécial AG**



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Invitation	4
Ordre du jour et Pouvoir/Procuration	5
Projet de modification des Statuts du CD57	6
Projet de modification du Règlement Intérieur du CD57	11
Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 11/09/2011	20
Rapport d'activités 2013/2014	28
Compte de résultat 2013/2014	41
Budget Prévisionnel 2014/2015	41
Répartition comptable 2013/2014	42
Bilan au 30 juin 2014	44
Déclaration de candidature	45



Comité Départemental de Tennis de Table de la Moselle

Siège : 59, rue de la gare - 57490 L'HÔPITAL

Site internet : www.cd57tt.fr

Adresse postale :
BP 7 - 57490 L'HÔPITAL

L'Hôpital, le 19 août 2014

à Mmes et MM les Présidents des clubs mosellans
s/c des correspondants

Madame, Monsieur le Président,

Vous êtes cordialement invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire puis à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Tennis de Table de la Moselle, qui se tiendront le :

Dimanche 7 septembre 2014

Pointage 14h00

Salle Eric Tabarly

Rue Eric Tabarly, 57600 MORSBACH

L'ordre du jour et l'ensemble des éléments complémentaires et utiles à nos travaux sont parus dans le Hors-Série numéro 1 du Pongiste Mosellan ou sont consultables sur notre site internet.

Des sièges restant à pouvoir au sein du comité directeur, des élections complémentaires auront lieu lors de cette assemblée générale. Vous trouverez à cet effet, jointe à ce courrier, une déclaration de candidature à diffuser aux pongistes intéressés de votre club.

Je vous rappelle également que, conformément à l'article 8 du règlement intérieur du CD57TT, voté à l'unanimité par l'assemblée générale du 9 septembre 2012 : « Toutes les associations évoluant à l'échelon de la Départementale 1 du championnat par équipes, ou à un niveau supérieur, et actives à la date de l'Assemblée Générale, ont obligation de participer à celle-ci ».

Un vin d'honneur vous sera servi sur place à l'issue de la réunion.

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, mes salutations sportives les meilleures.

La Présidente du CD 57,

Françoise NOMINE

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
MORSBACH - Dimanche 7 septembre 2014**

Pointage : 14h00 - Début : 14h30

ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
MORSBACH - Dimanche 7 septembre 2014**

Pointage : 14h40

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 08/09/2013 paru dans le Pongiste Mosellan N°34
- Allocution du Président
- Rapport Moral du Secrétaire Général
- Modification du règlement intérieur
- Présentation des candidats aux élections (à compter de la lettre P)
- Elections complémentaires au comité directeur
- Rapport Financier et Rapport des vérificateurs aux comptes
Votes sur le compte-rendu financier 2013/2014, le budget prévisionnel 2014/2015 et le bilan au 30/06/14
- Intervention sur le Rapport d'Activités 2013/2014
- Proclamation des résultats aux élections
- Intervention du Président de la Commission Sportive
- Intervention de la Responsable Associatif
- Questions diverses (à adresser au CD pour le 31/08/2014 au plus tard)
- Remise des récompenses
- Allocutions de clôture

POUVOIR / PROCURATION (coupon à apporter sur place)

Je soussigné,, Président du club de

- certifie donner Pouvoir à un membre de mon association pour me représenter lors de l'AG du CD57
 certifie donner Procuration à un membre d'une autre association pour me représenter lors de l'AG du CD 57

Informations sur le représentant :

NOM :

Prénom :

Association :

Adresse :

Date de naissance :

Dates et signatures :

Le Président,

Le Représentant,

STATUTS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL de la MOSELLE de TENNIS DE TABLE

TITRE PREMIER BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1^{er}

L'association dite "Comité départemental de Moselle de Moselle de Tennis de Table, créée par le Comité directeur de la Fédération Française de Tennis de Table en application de l'article 8 de ses Statuts, comprend des groupements sportifs ayant pour but de faire pratiquer le tennis de table sur le territoire du service départemental du Ministère chargé des Sports dans le département de la Moselle (57).

Elle a pour objet :

- a) d'organiser, de coordonner, de développer et de contrôler la pratique du tennis de table, sous toutes ses formes sur le territoire du département ;
- b) d'organiser les compétitions et notamment les championnats départementaux, toutes catégories, inhérents à cette pratique ;
- c) de défendre les intérêts moraux et matériels du tennis de table du département.

Elle est régie par les articles 21 à 79 du code civil local du 19 avril 1908, maintenue en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle par la loi d'introduction de la législation civile française du 1^{er} juin 1924, par la loi 84.610 du 16 juillet 1984, la loi 2000-627 du 6 juillet 2000 relative au développement des activités physiques et sportives, par les textes législatifs et réglementaires en vigueur concernant le sport et par les présents Statuts.

Sa durée est illimitée.

Elle est inscrite au tribunal d'instance de SAINT AVOLD, volume XIX N° 1114, mention N°2.

Elle a son siège social à : L'HÔPITAL - 59, Rue de la Gare.

Il peut être transféré en tout lieu de cette ville par simple décision du Comité Directeur et dans une autre commune par délibération de l'Assemblée générale.

ARTICLE 2

2.1 - Le Comité départemental se compose de groupements sportifs constitués dans les conditions prévues par le chapitre II du titre 1^{er} de la loi 84.610 du 16 juillet 1984.

2.2 - Le Comité départemental comprend également dans les conditions fixées par les Statuts, à titre individuel, des personnes physiques dont la candidature est agréée par le Comité directeur, ainsi que des membres honoraires, bienfaiteurs, à vie et d'honneur.

2.3 - La qualité de membre se perd par la démission ou par la radiation. La radiation est prononcée par le Comité Directeur pour non paiement des cotisations ou pour tout autre motif grave.

ARTICLE 3

La réglementation relative aux sanctions disciplinaires est explicitée dans le livret traitant des "Organes disciplinaires" dans les Règlements administratifs de la FFTT.

ARTICLE 4

Les moyens d'action du Comité départemental sont :

- l'organisation et le contrôle d'épreuves de tennis de table sur le territoire du département ;
- l'établissement de relations suivies avec les Pouvoirs publics, le Comité départemental Olympique et Sportif ;
- l'organisation et le contrôle de la qualité de la formation sportive ;
- la création de commissions techniques, en vue d'études et de tâches spécialisées ;
- la tenue de réunions périodiques, de congrès et de conférences, de stages, etc. ;
- la publication d'un bulletin officiel et de tous ouvrages et documents concernant le tennis de table ;
- l'aide morale, technique et matérielle aux associations ;
- la formation de ses cadres techniques et de ses dirigeants.

TITRE II FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5

5.1 - L'Assemblée générale se compose des représentants des groupements sportifs affiliés à la Fédération et ayant leur siège sur le territoire du département. Elle comprend aussi, le cas échéant, des représentants désignés par les licenciés dont la licence a été délivrée en dehors des groupements sportifs dans les établissements agréés par la Fédération et ayant leur siège sur le territoire du département.

5.2 - Ces représentants disposent, à l'Assemblée générale, d'un nombre de voix déterminé en fonction, selon le cas, du nombre de licences délivrées dans le groupement, s'ils sont élus directement par les groupements, ou du nombre de votants ayant participé à la désignation des représentants des licenciés dont la licence a été délivrée dans l'établissement.

5.3 - Les représentants participant aux Assemblées générales disposent d'un nombre de voix déterminé, à partir du nombre de licences traditionnelles et promotionnelles, par le barème suivant :

5.3 - Les représentants participant aux Assemblées générales disposent d'un nombre de voix déterminé, à partir du nombre de licences traditionnelles et promotionnelles, par le barème suivant :

- de 3 à 10 licenciés	1 voix
- de 11 à 20 licenciés	2 voix
- de 21 à 50 licenciés	3 voix
- de 51 à 500 licenciés	1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50 licenciés
- de 501 à 1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100 licenciés
- au-delà de 1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500 licenciés

Pour l'application de ce barème, seules sont prises en compte les licences validées et payées pour la saison évaluée lors de l'Assemblée Générale et seules pourront exprimer leurs voix les associations en règle avec la Fédération, la Ligue Régionale et leur Comité Départemental.

Chaque groupement sportif ou, le cas échéant, l'établissement agréé, délègue à l'Assemblée générale un délégué élu à cet effet. En cas d'empêchement, celui-ci peut être représenté par un autre membre du groupement sportif auquel il aura remis un pouvoir signé en bonne et due forme.

Le vote par procuration, est admis.

Les délégués des groupements sportifs doivent avoir seize ans révolus et être titulaire d'une licence fédérale au titre du groupement qu'ils représentent.

Peuvent assister à l'Assemblée Générale, avec voix consultative, les membres du Comité Départemental définis à l'article 2, et sous réserve de l'autorisation du Président, les agents rétribués par le Comité Départemental.

5.4 – Pour permettre le vote par procuration prévu à l'article 5.3 des présents statuts, lorsqu'il y a élection de membre du Comité de Direction Départemental, du Président du Département ou des délégués du Département à l'Assemblée Générale de la Fédération, les dispositions suivantes sont prises.

5.5 – Chaque association reçoit du secrétariat du Département une convocation comportant l'ordre du jour de l'Assemblée et la liste des candidats aux postes de membres du Comité Directeur, pour les années où il y a élection, ainsi que le bilan financier de l'année écoulée.

5.6 – A chaque envoi est joint, pour les associations disposant au moins d'une voix, un imprimé de pouvoir comportant le numéro d'identification de l'association et le nombre de voix auxquelles elle a droit d'après le barème fixé à l'article 5.3.

5.7 – Une association est représentée directement par son Président. Si celui-ci est empêché, il désigne à sa place l'un des membres de son association. Ce membre doit être muni d'un pouvoir signé du Président.

5.8 – Si l'association ne peut être représentée par son Président ou l'un de ses membres, le Président peut donner procuration pour le représenter à un délégué de son choix, représentant déjà sa propre association. Chaque délégué ne pouvant disposer en plus du sien de deux représentations.

5.9 – Pour être valable, un pouvoir/une procuration doit comporter les noms, prénoms, date de naissance, nationalité, domicile et qualité du délégué et délégant dans leur association, et être daté et signé par ces deux personnes.

5.10 – Au cours de l'Assemblée Générale il est procédé au dépouillement des votes directs ou par pouvoir/procuration, par les scrutateurs désignés par le Président de cet Assemblée en dehors des candidats.

ARTICLE 6

L'Assemblée générale est convoquée par le Président du Comité départemental. Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité directeur ; en outre, elle se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par son Président, soit à la demande du Comité directeur de la Fédération ou de celui du Comité départemental, soit à la demande du tiers au moins des groupements sportifs du Comité départemental représentant au moins le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité directeur.

L'Assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale du Comité départemental. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité directeur et sur la situation morale et financière. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget. Toutes ses décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés et des bulletins blancs, sauf stipulations contraires.

Conformément à l'article 2 du Règlement intérieur de la FFTT, l'Assemblée générale élit un délégué chargé de représenter le Comité départemental aux Assemblées générales de la FFTT. En cas d'empêchement, ce représentant est remplacé par un suppléant élu dans les mêmes conditions.

L'Assemblée générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans.

Les procès-verbaux de l'Assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs affiliés par une des publications officielles du Comité départemental.

Les convocations seront envoyées par lettre simple ou courriel au plus tard 15 jours avant l'assemblée générale.

TITRE III ADMINISTRATION

Section I - LE COMITÉ DIRECTEUR

ARTICLE 7

7.1 - Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de 24 membres (dix au moins conformément à l'article 52.1 du règlement intérieur fédéral) qui exerce, dans les limites des pouvoirs délégués par le Comité directeur de la Fédération, l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée générale ou à un autre organe du Comité départemental. Toutefois, les délibérations relatives à l'acceptation des dons et des legs ne produisent effet qu'après leur approbation par l'autorité administrative.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret uninominal majoritaire à un tour par l'Assemblée générale pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.

En cas d'égalité de suffrages entre deux ou plusieurs candidats, le bénéfice est accordé au plus jeune âge.

Peuvent seules être élues au Comité directeur les personnes de seize ans révolus et titulaire d'une licence traditionnelle dans un groupement sportif affilié à la Fédération et ayant son siège sur le territoire du Comité départemental. Dans l'éventualité où une personne élue serait titulaire d'une licence promotionnelle, cette licence est alors automatiquement transformée en licence traditionnelle.

Ne peuvent être élues au Comité directeur :

- 1) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou privées de leurs droits civiques;
- 2) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- 4) les personnes en activité professionnelle dont l'employeur principal est le comité départemental de tennis de table.

Le Comité Directeur comporte une place réservée à un médecin élu en cette qualité.

~~La représentation des féminines au Comité directeur et au Bureau est assurée par l'attribution d'un nombre de siège égal au rapport licenciés « éligible / (hommes+femmes) éligibles ».~~

En cas de vacance(s) au sein du Comité directeur du Comité départemental, il devra être pourvu nécessairement au remplacement du ou des membres défallants, à l'occasion de la plus proche Assemblée générale ou bien au cours d'une Assemblée générale convoquée spécialement.

Les nouveaux membres ainsi élus n'exerceront leurs fonctions que jusqu'à l'expiration du mandat du membre qu'ils ont remplacé.

7.2 - Lors de l'Assemblée Générale élective, et si cela est prévu dans les Statuts de la Ligue, il est procédé à l'élection d'un membre du Comité Directeur Départemental au Comité Directeur de la Ligue. La candidature est présentée par le Président du Comité Départemental.

ARTICLE 8

L'Assemblée générale peut mettre fin au mandat du Comité directeur avant son terme normal par le vote d'une motion de défiance intervenant dans les conditions ci-après :

- l'Assemblée Générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix. Le décompte des voix est établi à partir du nombre des licences validées à la date du dépôt de la motion de défiance ;
- les deux tiers des membres de l'Assemblée générale doivent être présents ;
- la révocation du Comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 9

Le Comité directeur se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande d'au moins le quart de ses membres. La présence d'au moins un tiers des membres du Comité directeur est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

Le Président établit l'ordre du jour et l'adresse aux membres du Comité Directeur au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion.

Il est tenu un procès-verbal des séances, qui est soumis à l'approbation du Comité Directeur à la première réunion de celui-ci. Tout membre qui n'a pas assisté à trois séances consécutives du Comité Directeur, sans excuse valable, perd la qualité de membre du Comité directeur.

Les Conseillers techniques départementaux assistent avec voix consultative aux séances du Comité directeur.

Les agents rétribués du Comité départemental peuvent assister aux séances avec voix consultative s'ils y sont autorisés par le Président.

ARTICLE 10

Les membres du Comité directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Le Comité directeur vérifie les justifications présentées à l'appui des demandes de remboursement de frais. Il statue sur ces demandes hors de la présence des intéressés.

Section II - LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

ARTICLE 11

Dès l'élection du Comité directeur, l'Assemblée générale élit le Président du Comité Départemental.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité directeur, sur proposition de celui-ci. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

En cas d'échec, les membres du Comité directeur se réunissent de nouveau pour proposer jusqu'à élection à la majorité absolue, un nouveau candidat.

Au cours d'une même Assemblée générale, un candidat à la présidence ne peut être présenté qu'une seule fois au suffrage de celle-ci.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité directeur.

ARTICLE 12

Après l'élection du Président par l'Assemblée générale, le Comité directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau dont la composition est fixée par le Règlement intérieur et qui comprend au moins un Secrétaire général et un Trésorier général.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 12

Après l'élection du Président par l'Assemblée générale, le Comité directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau dont la composition est fixée par le Règlement intérieur et qui comprend au moins un Secrétaire général et un Trésorier général. Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 13

Le Président du Comité départemental préside les Assemblées générales, le Comité directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le Comité départemental dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

Le Président peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le Règlement intérieur. Toutefois, la représentation du Comité départemental en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

ARTICLE 14

En cas de vacance du poste de Président, qu'elle qu'en soit la cause, ses fonctions sont exercées provisoirement par le vice-président délégué, à défaut par le plus âgé des membres du bureau jusqu'à la première réunion du Comité directeur suivant la vacance.

Dès la première réunion suivant la vacance, le Comité directeur élit au scrutin secret un membre du Bureau qui assure les fonctions de Président jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Après avoir complété le comité directeur selon les modalités définies par le règlement intérieur, celui-ci élit en son sein, et à bulletin secret un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Section III - AUTRES ORGANES DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

ARTICLE 15

Le Comité directeur institue les commissions statutaires (articles 20.2, 20.3 et 20.4 des statuts de la FFTT et article 25 du Règlement intérieur de la FFTT) et les commissions départementales (article 26 du Règlement intérieur de la FFTT) qu'il juge nécessaires au fonctionnement du Comité départemental.

Le Comité directeur nomme, en son sein de préférence, le Président de chacune des commissions.

TITRE IV

DOTATIONS ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 16

La dotation du Comité Départemental comprend :

16.1 - les biens mobiliers et immobiliers strictement nécessaires au bon fonctionnement du Comité Départemental,

16.2 - le montant d'un prélèvement, fixé chaque année, sur les ressources du Comité Départemental.

ARTICLE 17

Les ressources annuelles du Comité Départemental se composent :

17.1 - du revenu de ses biens,

17.2 - des droits d'inscription des groupements sportifs,

17.3 - de la cotisation annuelle des groupements sportifs,

17.4 - des recettes provenant des licences délivrées aux membres des groupements sportifs,

17.5 - des cotisations fixées par le Comité directeur ou décidées par l'Assemblée générale,

17.6 - de la cotisation annuelle des membres bienfaiteurs du CD,

17.7 - des subventions de l'Etat et des collectivités publiques,

17.8 - des recettes de toute nature destinées à promouvoir sur le plan du Comité Départemental les moyens d'action de la Fédération,

17.9 - des recettes de toute nature provenant de ses organisations ou des organisations qui lui sont confiées par la Fédération,

17.10 - des pourcentages sur les recettes réalisées à l'occasion de manifestations dont l'organisation est confiée par ses soins à des tiers,

17.11 - du produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 18

Il est tenu, dans ce but, une comptabilité en deniers et en matières des recettes et des dépenses du Comité Départemental faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et le bilan. Ce dernier, avant d'être soumis par le Comité directeur à l'approbation de l'Assemblée générale, est contrôlé par les deux Commissaires Vérificateurs, nommés pour la durée du mandat lors de l'Assemblée générale électorale.

ARTICLE 19

Il est justifié chaque année auprès du Directeur Départemental du Ministère chargé des Sports, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé au titre de l'article 17.7 des statuts.

Le Président de la Fédération exerce un droit de contrôle et a accès aux documents relatifs à la gestion et à la comptabilité du Comité départemental qui le tient informé de l'exécution de son budget.

TITRE V

MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION

ARTICLE 20

20.1 - Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité directeur de la Fédération, de celui de la Ligue ou du Comité départemental ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, représentant le dixième des voix.

20.2 - Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux représentants des groupements sportifs affiliés, tel que définis à l'article 5 des statuts, un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.

20.3 - L'Assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour ; la convocation est adressée aux membres de l'Assemblée quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'Assemblée générale statue alors sans condition de quorum.

20.4 - Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

La dissolution du Comité Départemental peut être prononcée par le Comité directeur de la Fédération en application de l'article 8 de ses statuts.

Elle peut également être prononcée par décision de l'Assemblée Générale du Comité Départemental.

En cas de dissolution, les archives du Comité départemental doivent être déposées au siège de la Fédération par le Comité directeur du Comité départemental en fonction lors de la dissolution. La liquidation des biens du Comité départemental sera effectuée par le Comité directeur de la Fédération et son actif sera remis à la Fédération Française de Tennis de Table.

TITRE VI SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 22

Le Président du Comité départemental ou son délégué fait connaître dans les trois mois au tribunal d'instance de l'arrondissement où il a son siège social, tous les changements intervenus dans la direction du Comité départemental.

Les documents administratifs du Comité départemental et les pièces de comptabilité sont tenus à la disposition des autorités administratives et judiciaires.

ARTICLE 23

23.1 - Le Règlement intérieur et les modifications qui lui sont apportées sont préparés par le Comité directeur et adoptés par l'Assemblée générale à la majorité simple des voix dont disposent, au moment du vote, les membres présents au titre de leur groupement sportif.

23.2 - Le Règlement intérieur et les modifications qui lui sont apportées sont communiqués au Directeur Départemental du Ministère chargé des Sports du département où le Comité départemental a son siège social.

23.3 - Dans le mois qui suit la réception du règlement ou de ses modifications, le Directeur Départemental chargé des Sports peut notifier au Comité départemental son opposition motivée.

TITRE VII DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 24

Pour tous les cas non prévus aux présents statuts, il est fait application des statuts et du règlement intérieur de la Fédération Française de Tennis de Table.

ARTICLE 25

Les présents statuts ainsi que les modifications qui pourraient leur être apportées, seront portés par le Président du Comité départemental à la connaissance du tribunal d'instance du siège du Comité départemental dans les trois mois de leur adoption en Assemblée générale.

Ils seront portés à la connaissance du Président de la Fédération et du Directeur Départemental du Ministère chargé des Sports dans le mois de cette adoption.

ARTICLE 26

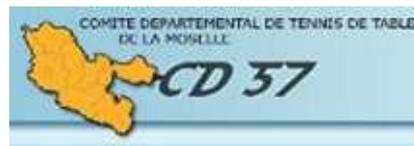
Les présents statuts adoptés par l'Assemblée Générale du Comité départemental de la Moselle de Tennis de Table en date du 7 septembre 2014 annulent et remplacent ceux adoptés par l'Assemblée Générale du Comité départemental de la Moselle de Tennis de Table en date du 9 septembre 2012.

Ils sont applicables à compter du 8 septembre 2014.

Françoise NOMINE
Présidente du CD57TT

Florent BOVI
Secrétaire Général du CD57TT

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE
DE TENNIS DE TABLE



REGLEMENT INTERIEUR

TITRE 1

DISPOSITIONS GENERALES
ASSEMBLEES GENERALES
ELECTIONS

TITRE II

LES MOYENS INSTITUTIONNELS : L'ORGANISATION DEPARTEMENTALE
LE COMITE DIRECTEUR
LE BUREAU DEPARTEMENTAL
LE SECRETAIRE GENERAL
LE TRESORIER GENERAL
CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES ET SON SUPPLEANT
LE PRESIDENT
LES VICE-PRESIDENTS
DISCIPLINE
LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

TITRE III

DISPOSITIONS DIVERSES

TITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement interne du Comité Départemental de la Moselle de Tennis de Table. Il est établi en application des statuts fédéraux et départementaux.

En cas de divergence entre ceux-ci et le règlement intérieur ou en cas de difficulté d'interprétation, les statuts ont prééminence.

Article 2

Toute association civile, régie par les articles 21 à 79 du Code Civil local du 19 avril 1908, dont le siège social est situé en Moselle, qui désire s'affilier, doit en faire la demande à la Fédération, par l'intermédiaire de la Ligue de Lorraine, suivant les conditions fixées par les statuts, le règlement intérieur et les règlements généraux de la Fédération.

L'Association doit être en règle avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les groupements sportifs affiliés et les membres admis à titre individuel contribuent au fonctionnement par le paiement d'une cotisation dont le montant et les modalités de versement sont fixés par l'Assemblée Générale du Comité Départemental. La cotisation annuelle des associations affiliées et celle des membres individuels est fixée par le Comité Directeur du Comité Départemental dans le cadre du Budget Prévisionnel approuvé par l'Assemblée générale du Comité Départemental.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 3 : Délégués des associations

L'Assemblée Générale du Comité de Moselle est constituée par les représentants directs des associations du département présents à l'Assemblée Générale. Chaque Association délègue à l'Assemblée Générale soit son Président, soit un représentant. Chaque Association dispose d'un nombre de voix déterminé par le barème figurant à l'article 5 des statuts du CD57 selon le dernier nombre de licences établi pour la saison sportive évaluée lors de l'Assemblée Générale, licences validées à la date de la convocation à cette réunion.

Les délégués des associations doivent avoir seize ans révolus et être licenciés pour l'association qu'ils représentent. Les délégués des associations exclusivement corporatives doivent avoir seize ans révolus et avoir la qualification corporative pour l'association qu'ils représentent, peu importe qu'ils soient licenciés de cette association ou d'une association "libre".

Le vote par procuration est autorisé sur décision de l'Assemblée Générale du CD57, selon les dispositions prévues aux articles 5.4 à 5.10 des statuts. Dans ce cas, le délégué d'une association peut représenter deux autres associations du département de la Moselle.

Article 4

L'Assemblée Générale du CD57 se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par son Président, soit à la demande du Comité Directeur de la Fédération, de la ligue ou du département, soit à la demande du tiers au moins des associations du CD57, représentant au moins le tiers des voix.

L'Assemblée Générale du CD57 qui doit également renouveler les membres de son Comité Directeur doit se tenir avant celle de la Ligue, lorsque l'Assemblée générale de la Ligue doit renouveler les mandats des membres de son Comité directeur.

Sa date en est fixée par décision du Comité directeur départemental et publiée au moins deux mois à l'avance par tous moyens que ce Comité décide.

Lors de cette Assemblée, il est procédé à l'élection du délégué prévu pour assister aux Assemblées Générales de la Fédération conformément à l'article 2 du règlement intérieur de la Fédération. En cas d'empêchement, ce représentant est remplacé par un suppléant élu dans les mêmes conditions.

Article 5

Toute personne, en dehors de celles prévues à l'article 5 des statuts, peut y assister, sans voix consultative ou délibérative, sauf objection exprimée à la majorité des deux tiers par l'Assemblée Générale.

Article 6

La présidence de l'Assemblée Générale est assurée par le Président du CD57, assisté des membres du Comité Directeur départemental. Elle peut, toutefois, être attribuée, exceptionnellement et provisoirement, à un membre du Comité Directeur fédéral par décision du Comité Directeur de la Fédération.

Article 7

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est établi au plus tard quinze jours avant sa réunion et mis à la disposition des associations. Les membres qui désirent faire des propositions doivent les adresser au Comité Directeur départemental, un mois au moins avant la réunion.

Article 8

Toutes les associations évoluant à l'échelon de la Départementale 1 du championnat par équipes, ou à un niveau supérieur, et actives à la date de l'Assemblée Générale, ont obligation de participer à celle-ci.

Une feuille de présence est signée par tous les délégués des associations, régulièrement mandatés.

L'Assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité simple. Toutefois, les modifications aux statuts du CD57 doivent, pour être décidées, satisfaire aux dispositions de l'article 29 des statuts fédéraux.

Article 9

L'Assemblée Générale annuelle entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur départemental, sur sa situation financière et sportive. Elle approuve les comptes de l'année écoulée et vote le budget prévisionnel, qui lui ont été communiqués en temps utile, et pourvoit, s'il y a lieu, à l'élection des membres du Comité Directeur et du Président du CD57.

Dans le mois qui en suit l'approbation par l'Assemblée Générale du CD57, le Président doit adresser au siège de la ligue régionale de rattachement le rapport sur la gestion et la situation financière et sportive du comité départemental.

Elle ne peut délibérer que sur les questions mises à l'ordre du jour.

Article 10

10.1. Bureau de vote

Un bureau de vote est constitué chaque fois que nécessaire. Son président est désigné par le Président de séance.

En cas d'élections, les membres du bureau de vote sont des personnes non-candidates.

La composition du bureau de vote est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

10.2. Vote et dépouillement

Ils se font avec des bulletins et documents appropriés.

ELECTIONS

Article 11

11.1. Comité Directeur.

11.1.1- L'appel à candidature est transmis aux Associations dans les conditions fixées par le Comité Directeur sous la responsabilité de son Président.

11.1.2- Les candidatures au Comité Directeur - rédigées sur papier libre, en indiquant le numéro de licence ainsi que le nom de l'association d'appartenance doivent être adressées de façon impersonnelle au Président du CD57 à une date fixée par le Comité Directeur. Cette date doit être située au moins deux semaines avant celle fixée pour les élections. Les candidatures préciseront les renseignements personnels nécessaires ainsi que les objectifs de la personne concernée quant à ses activités futures au sein du Comité Directeur et le(s) collègue(s) pour le(s)quel(s) elle est candidate. Un accusé de réception de candidature sera adressé par le Président à chaque candidat.

11.1.3- Seules peuvent être candidates les personnes de seize ans révolus, jouissant de leurs droits civiques et licenciées à la Fédération au titre d'une Association du CD57. Les membres sortants sont rééligibles.

11.1.4- Le Comité Directeur Départemental de Tennis de Table de Moselle est composé de 24 membres, élus au scrutin secret uninominal majoritaire à un tour par l'Assemblée Générale, pour une durée de quatre ans.

En cas d'égalité de suffrage entre deux ou plusieurs candidats, le bénéfice est accordé au candidat le plus jeune.

11.1.5- Le Comité Directeur comprend une place réservée à un médecin élu en cette qualité.

~~La représentation des féminines doit être conforme à l'article 7.1 des Statuts du CD57.~~

11.2. Président

11.2.1- Assemblée Générale

A l'issue de la proclamation des résultats du vote du Comité Directeur, le Président de séance suspend celle-ci et invite les nouveaux membres du Comité Directeur à se réunir afin de se mettre d'accord pour présenter aux suffrages de l'Assemblée Générale un candidat à la présidence.

11.2.3- Le Comité Directeur

Le doyen d'âge des élus départementaux prendra la direction de la réunion. Il sollicitera la déclaration d'éventuels candidats **majeurs**. Qu'il y en ait un ou plusieurs, il soumettra cette ou ces candidature(s) au vote, à bulletin secret, du Comité Directeur.

11.2.4- La proposition

Le doyen d'âge, après le choix du Comité Directeur, prendra alors la présidence de l'Assemblée Générale et déclarera la séance reprise. Il proposera le candidat du Comité Directeur aux suffrages de l'Assemblée Générale.

11.2.5- Proclamation

Le Président du bureau de vote remettra le procès-verbal du dépouillement au Président de séance qui donnera les résultats et proclamera, s'il y a lieu, le candidat du Comité Directeur, élu.

11.2.6- Conditions

Pour être élu, le candidat doit recueillir au scrutin secret, la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs. Dans le cas contraire, le Comité Directeur se retirera à nouveau en réunion et proposera un nouveau candidat **majeur** et ainsi de suite jusqu'à ce que l'Assemblée Générale élise un Président.

Au cours d'une même Assemblée Générale un candidat ne pourra être présenté qu'une seule fois au suffrage de celle-ci.

En cas d'absence de candidat ou de rejet par l'Assemblée Générale de toutes les candidatures, le doyen d'âge du Comité Directeur assure l'intérim jusqu'à l'organisation d'une nouvelle Assemblée Générale chargée d'élire un président et qui doit être convoquée dans un délai maximum de trois mois.

11.2.7- Présidence

Dès la proclamation de son élection, le nouveau Président prendra la présidence de l'Assemblée Générale.

TITRE II

LES MOYENS INSTITUTIONNELS : L'ORGANISATION

DEPARTEMENTALE

Article 12 - Fonctionnement général

Le Comité Départemental de la Moselle dispose pour son fonctionnement général :

a) d'un Comité Directeur au sein duquel on trouve :

. le Bureau chargé de la gestion permanente et des affaires urgentes de gestion ;

. les commissions jugées nécessaires au bon fonctionnement du CD57. Ces commissions peuvent avoir des missions permanentes et/ou ponctuelles ;

b) d'un personnel appointé placé sous la responsabilité du Président, et dirigé par le Directeur du CD57.

Le Président peut donner une délégation partielle, permanente ou temporaire aux Vice-présidents, exceptionnellement à un autre membre du Comité Directeur, pour agir au nom du CD57. Il peut confier des missions d'études sous les mêmes conditions.

LE COMITE DIRECTEUR

Article 13 : Rôle

Le Comité Directeur, organe de direction du CD57, est la seule autorité politique décisionnelle. Le Président le représente dans l'intervalle des réunions.

Le Comité Directeur a dans ses attributions toutes les questions se rapportant à l'organisation, à la coordination, au contrôle et au développement du tennis de table en Moselle, notamment :

- il veille à la stricte application des règles de jeu, des règlements fédéraux, régionaux et départementaux ainsi que des décisions du Comité Directeur de la Fédération, de la Ligue et du CD57.
- il organise les épreuves prévues par les règlements fédéraux, régionaux et départementaux, les matchs de sélection et toutes les épreuves et manifestations utiles à la diffusion et à la progression du tennis de table ;
- il entretient toutes relations utiles avec les organismes sportifs départementaux, régionaux, français et éventuellement étrangers ;
- il s'occupe des dossiers financiers CNDS, de l'équipement, des relations avec le Comité Départemental Olympique et Sportif et la Direction départementale de la Cohésion Sociale ;
- il assure la liaison entre la Fédération, la ligue et les associations de tennis de table de son département ;
- il peut prononcer toute sanction sportive ;
- il procède à la désignation des commissions, de lutte contre le dopage et des membres du Conseil de l'Ordre ;
- il arrête les comptes annuels et les transmet aux Commissaires aux comptes.

Article 14

En cas de vacance pour quelque motif que ce soit au sein du Comité Directeur départemental, il devra être pourvu nécessairement au remplacement du ou des membres intéressés à l'occasion de la plus proche Assemblée Générale. Les nouveaux membres ainsi élus n'exerceront leurs fonctions que jusqu'à l'expiration du mandat des membres qu'ils ont remplacés.

Article 15

Le Comité Directeur définit les commissions permanentes qu'il juge nécessaire de mettre en place, et les études et travaux confiés à ces commissions.

Sur proposition du Président, il nomme, pour la durée de son propre mandat, définie à l'article 7 des statuts, le Président responsable de chacune des commissions énumérées dans l'article 81 du règlement intérieur de la Fédération.

Les commissions sont chargées d'assurer les études et travaux qui leur sont confiés par le Comité Directeur ou son Bureau, à qui elles donnent des avis. Elles peuvent toutefois prendre une décision dans la limite des pouvoirs qui leur sont délégués par le Comité Directeur du CD57.

Le Comité Directeur peut accorder des délégations de pouvoir à certaines commissions. Toute délégation, pour des raisons d'opportunité, peut être modifiée ou rapportée.

Article 16

Le Comité Directeur départemental se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande d'au moins le quart de ses membres.

La présence d'au moins un tiers des membres du Comité directeur est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

Le Directeur, le Conseiller Technique Départemental et l'Agent de développement assistent, avec voix consultative, aux séances du Comité Directeur.

Article 17

Le Président établit l'ordre du jour du Comité Directeur et l'adresse à ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas de situation exceptionnelle.

A l'ordre du jour sont inscrits les sujets concernant l'activité, la gestion et la politique générale du CD57 : objectifs, moyens et résultats.

Il est tenu un procès-verbal des séances, qui est soumis à l'approbation du Comité Directeur départemental à la première réunion qui suit.

Article 18

Le Président du CD57 préside les séances du Comité Directeur. En l'absence du Président, la séance est présidée par le plus âgé des Vice-présidents, à défaut de Vice-président présent, par le Trésorier général, à défaut enfin, par le plus âgé des membres présents.

En cas d'absence du Secrétaire général, le Président de séance désigne un membre présent pour établir le compte-rendu de la séance.

Chaque séance commence par la lecture du procès verbal de la séance précédente. Après adoption du procès-verbal avec les modifications qui lui ont été éventuellement apportées sur observations des membres du Comité Directeur ayant assisté à la séance précédente, le Président donne lecture de l'ordre du jour. Les membres du Comité Directeur peuvent proposer des additions aux questions inscrites ou des modifications à l'ordre dans lequel elles seront examinées. Il est fait droit à toute demande réunissant au moins le tiers des voix des membres présents.

L'ordre du jour une fois épuisé, le Comité Directeur peut mettre à l'examen toute autre question de son choix et décider d'entendre toute communication ou proposition nouvelle. Après audition de son auteur, une telle proposition peut-être discutée de suite, renvoyée à la commission compétente pour étude ou mise à l'ordre du jour de la séance suivante.

L'exclusion temporaire de la séance ne peut être prononcée que par le Comité Directeur, au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des membres présents.

Le Président peut suspendre la séance, mais il ne peut la lever, avant l'épuisement de l'ordre du jour, qu'avec l'accord de la majorité des membres présents. Avant de lever la séance, le Comité Directeur fixe la date et le lieu de la séance suivante.

Lors d'un vote, seuls les suffrages exprimés - oui ou non - entrent dans le décompte des voix.

Toute proposition soumise au vote est agréée si elle réunit la majorité des voix des membres présents ; en cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sur la demande d'un membre présent, le Comité Directeur peut décider que le vote se fera au scrutin secret. Le scrutin secret est de règle, notamment lorsqu'un membre du Comité Directeur est personnellement intéressé à la décision à prendre.

Les procès-verbaux, après adoption, sont établis sans blanc, ni rature, sur des feuillets numérotés et conservés au siège du CD57.

Article 19

Le Comité Directeur fixe la date des Assemblées Générales et la publie au moins deux mois à l'avance par tous moyens qu'il décide lui-même. Il en arrête l'ordre du jour qui est publié au plus tard quinze jours avant sa réunion.

Article 20

Tout membre du Comité Directeur qui a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Comité perd la qualité de membre du Comité Directeur. Toute absence doit être excusée par écrit adressé au président du CD57, par voie postale ou e-mail.

Tout membre décidant de ne plus faire partie du Comité Directeur doit le notifier par courrier adressé au Président.

Article 21

Les membres du Comité Directeur ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle. Ils ne sont responsables que du mandat qu'ils ont reçu.

Article 22

Le Comité Directeur a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration financière, technique et la direction morale du CD57. Il peut déléguer ses pouvoirs au Bureau dans les conditions prévues à l'article 13.

Article 23

Une motion de défiance peut être déposée à l'encontre du Comité Directeur, conformément aux dispositions de l'article 8 des Statuts du CD57.

Le vote ne peut avoir lieu que quinze jours au moins et deux mois au plus après le dépôt de la motion au siège du CD57. Son adoption entraîne la démission du Comité Directeur et le recours à de nouvelles élections dans un délai maximum de trois mois.

Article 24

Les élections aux postes de Vice-président, de Secrétaire général et de Trésorier général ont lieu en totalité tous les quatre ans lors de la séance du Comité Directeur départemental qui suit l'Assemblée Générale où il a été procédé au renouvellement des membres du Comité Directeur Départemental et à l'élection du Président du CD57.

Le vote est à la majorité absolue des voix des membres présents au premier tour, à la majorité simple ensuite. Les membres sortants sont rééligibles. Il peut être fait acte de candidature.

En cas de vacance du poste de Président du CD57, les dispositions prévues à l'article 18 des statuts fédéraux pour le Président de la Fédération sont applicables aux comités départementaux.

LE BUREAU DEPARTEMENTAL

Article 25

Le Bureau Départemental se compose

- de membres de droit :

- . le Président,
- . les Vice-présidents,
- . le Secrétaire Général,
- . le Trésorier Général,

- de membres élus par le Comité Directeur, selon l'article suivant.

Les membres de droit doivent être majeurs.

Article 26

Le nombre et la qualité des Vice-présidents et le nombre des membres élus sont proposés par le Président à l'approbation du Comité Directeur. Le nombre total doit être inférieur à 50% de l'effectif statutaire du Comité Directeur.

Les membres du Bureau Départemental sont élus à la majorité absolue des membres présents au premier tour et à la majorité simple ensuite, au cours de la séance du Comité Directeur qui suit l'Assemblée Générale où il a été procédé au renouvellement total des membres du Comité Directeur et à l'élection du Président du CD57.

Les membres sortants sont rééligibles.

Une élection partielle peut avoir lieu dans les mêmes conditions chaque fois qu'un poste au moins des membres du Bureau Départemental, autre que celui du Président, se trouve vacant, au cours de la première réunion du Comité Directeur qui suit cette vacance. Le mandat du ou des nouveaux élus prendra fin à expiration de celui des autres membres du Bureau Départemental.

Article 27

27.1- Le Bureau Départemental se réunit chaque fois que besoin, sur convocation du Président du CD57.

27.2- Le Président peut également y convoquer à titre consultatif toutes les personnes dont il estime nécessaire la présence temporaire en fonction de l'ordre du jour.

27.3- Il est habilité par délégation du Comité Directeur à prendre toutes décisions d'administration courantes et toutes dispositions d'urgence ou mesures conservatoires destinées à sauvegarder les intérêts ou l'autorité du CD57.

27.4- En cas d'extrême urgence, le Président prend toutes décisions après avoir pris l'avis des Vice-présidents, du Secrétaire général et du Trésorier général

27.5- Il en informe les membres du Bureau.

27.6- Il appartient au Président de rendre compte au Comité Directeur des activités du Bureau.

Article 28

Les règles prévues aux articles 16 et 17 du présent règlement intérieur pour les délibérations du Comité Directeur sont applicables aux délibérations du Bureau.

Le Bureau Départemental, après en avoir délibéré, peut décider de soumettre au Comité Directeur, pour attribution, toute question dont il est saisi.

LE SECRETAIRE GENERAL

Article 29

Il est chargé de l'administration du CD57, sous l'autorité du Président et sous le contrôle du Comité Directeur et du Bureau Départemental.

Il veille au bon fonctionnement des instances départementales. Il s'occupe notamment du suivi des commissions pour lesquelles il a mission.

Il prépare les réunions des Bureaux, des Comités Directeurs et des Assemblées Générales.

Il propose au Président les ordres du jour et les procès-verbaux correspondants.

LE TRÉSORIER GÉNÉRAL

Article 30

Il est responsable de l'établissement de la comptabilité journalière.

Il effectue et contrôle toutes les opérations financières.

Il s'assure de la rentrée des ressources dans les délais fixés.

Il établit les comptes annuels et les transmet au Comité Directeur.

En aucun cas, le Trésorier général ne peut recevoir délégation pour l'ordonnancement des dépenses.

CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

Article 31

Le Comité Directeur met en place les commissions statutaires : « arbitrage, formation », et les commissions départementales qu'il juge nécessaires au bon fonctionnement du CD57.

Il nomme, en son sein de préférence, les Présidents de chacune des commissions.

Article 32

Les commissions départementales sont composées de trois à six membres.

Le Président de chaque commission établit la liste des membres qu'il retient et la soumet à l'agrément du Comité Directeur.

Les pouvoirs du Comité Directeur fédéral et du Président de la Fédération sont dévolus, en la matière, sur le plan du département, au Comité Directeur départemental et au Président du CD57.

Il sera procédé le plus rapidement possible au remplacement des membres défaillants pour quelque cause que ce soit.

Article 33

Chaque commission se réunit sur convocation de son Président.

Le Président de la commission préside les séances. En son absence, la présidence est assurée par le plus âgé des membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas d'égalité, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est établi un compte-rendu de chaque réunion.

Article 34

Le Président de chaque commission remet au secrétariat du CD57 avec copie au Secrétaire général dans les quinze jours, et immédiatement en cas d'urgence, le compte-rendu de chaque réunion et les avis ou décisions prises.

Article 35

Les commissions statutaires et complémentaires, ci-après, sont mises en place par le Comité Directeur départemental à qui elles doivent donner des avis sur les études et les travaux qu'il leur a confiés. Elles peuvent toutefois prendre des décisions dans les limites des pouvoirs qui leur sont délégués par le Comité Directeur.

Article 36 – Commissions Statutaires

36-1. Commission Départementale de l'Arbitrage

Elle assure à tous niveaux la promotion de l'arbitrage.

Elle donne toutes directives pour le fonctionnement des groupes d'arbitrage départementaux.

Elle veille à l'application des règles de jeu et prononce toutes sanctions contre les juges arbitres et les arbitres défaillants dans l'exercice de leur fonction.

Elle désigne les juges arbitres et arbitres nécessaires au déroulement des épreuves départementales se déroulant sur le territoire de la Moselle.

Elle participe, au sein de la Commission Départementale de Formation, au recrutement et à la formation des arbitres et juges-arbitres au niveau départemental.

Elle procède au recensement et à l'homologation des salles dont disposent les Associations participant aux compétitions officielles départementales.

36-2. Commission Départementale de l'Emploi et de la Formation

Son rôle est de mettre en application :

- les orientations et directives nationales émanant du Conseil Supérieur de l'Enseignement.

- d'organiser les différents cursus de préparation sous la forme continue ou discontinu (cycles longs-stages bloqués).
- d'organiser les stages technico-pédagogiques pour les licenciés.

Plus généralement, la commission départementale de formation se doit de participer à toute activité et initiative propre à favoriser la dynamique de l'enseignement du tennis de table, de son perfectionnement ou de sa promotion.

Article 37 -Commissions Complémentaires

37-1- Commission Sportive Départementale

Elle assure toutes les actions nécessaires au lancement et au déroulement des épreuves sportives départementales.

Elle approuve les règlements des tournois, en contrôle l'application et règle les litiges qui s'y rapportent.

Elle établit le cahier des charges des organisations départementales et rédige les conventions d'organisation.

Elle procède aux appels à candidature et attribue chaque organisation en fonction des conditions proposées et du souhait émis par le candidat organisateur.

Elle s'assure du respect de l'application de la convention et du suivi financier des épreuves départementales.

Elle établit les projets de règlements sportifs, ou leur modification, qu'elle soumet à l'approbation par le Comité Directeur. Elle en contrôle l'application et règle les litiges qui s'y rapportent.

Elle participe à l'établissement du projet de calendrier sportif qui est soumis à l'approbation du Comité Directeur.

37-2- Commission Technique Départementale

Elle assure toutes les actions liées à la mise en place des stages et regroupements techniques, et en désigne les directeurs et intervenants.

Elle est responsable de l'établissement des sélections des joueurs et cadres techniques qui participeront aux sorties avec l'équipe de Moselle.

Elle est responsable de l'attribution des aides au Haut-Niveau, dans la limite de son budget prévisionnel alloué par l'Assemblée Générale sur proposition du comité directeur.

Elle participe à l'établissement du projet de calendrier technique qui est soumis à l'approbation du Comité Directeur.

37-3- Commission Départementale de Développement

Elle assure toutes les actions liées à la mise en place d'actions de promotion et de développement de la discipline.

Elle est responsable de la mise en place des journées spécifiques aux publics cibles.

Elle est responsable de l'attribution des Bourses d'Aides aux clubs, de l'établissement du classement des différents labels et du versement des récompenses inhérentes, dans la limite de son budget prévisionnel alloué par l'Assemblée Générale sur proposition du comité directeur.

Elle participe à l'établissement du projet de calendrier qui est soumis à l'approbation du Comité Directeur.

LES MISSIONS ET LES GROUPES DE TRAVAIL

Article 38

Le Président peut créer des missions permanentes ou temporaires et des groupes de travail correspondant aux actions nécessaires pour mener à bien la politique régionale.

Pour ce faire, il désigne des chargés de missions et des responsables de groupe.

LES COMMISSAIRES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Article 39

La nomination de deux Commissaires Vérificateurs aux comptes est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Elective. La durée de leur mission est de 4 ans. Leur remplacement est fait dès que nécessaire pour quelque vacance que ce soit et soumis à l'approbation de la plus proche Assemblée Générale Départementale.

Article 40

Les commissaires vérificateurs aux comptes assument leur mission selon les directives et les obligations qui découlent des lois en vigueur.

LE PRESIDENT

Article 41

Outre les pouvoirs que lui confèrent les statuts, le Président a autorité sur le personnel appointé par le CD57.

Il a particulièrement la charge des relations avec les personnalités et organismes extérieurs.

Il peut confier ses pouvoirs à un membre du bureau.

LES VICE-PRESIDENTS

Article 42

Sur proposition du Président, le Comité Directeur décide du nombre de postes de Vice-présidents délégués et de Vice-présidents ainsi que de leurs responsabilités.

DISCIPLINE

Article 43

Conformément à l'article 3 des statuts, les sanctions disciplinaires sont prises par les organes disciplinaires. Les sanctions résultant de l'application des règlements sportifs sont du ressort de la Commission Sportive départementale. Elles peuvent être automatiques ou non, telle les pénalités financières, la déclaration de forfait d'un joueur, d'une équipe etc...

LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX

Article 44

Les services départementaux sont chargés du bon fonctionnement général du CD57. Ils agissent sous l'autorité du Président, en liaison et sous la responsabilité des Vice-présidents, du Secrétaire Général et du Trésorier Général.

Les services départementaux, dirigés par le Directeur du CD57, sont constitués de personnels salariés dont le statut et la rémunération sont fixés par le Président.

TITRE III

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 45

Le présent règlement intérieur adopté par l'Assemblée Générale du CD57 de Tennis de Table, est communiqué pour approbation à la FFTT, conformément à l'article 25 des statuts du CD57.

Il en est de même de toutes les modifications qui pourraient lui être apportées après son adoption par l'Assemblée Générale du CD57.

Article 46

En cas de dissolution du CD57, les archives doivent être déposées au siège de la Ligue Régionale de rattachement par le Comité Directeur départemental en exercice lors de la dissolution.

Date de création : 18 Août 2005

Date de modification : 7 septembre 2014

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du CD57 du 8 septembre 2013

Salle André Malraux à MARANGE SILVANGE - 14h30



Associations présentes ou représentées :

FAULQUEMONT ESC - HAGONDANGE ES - L'HÔPITAL PPC - MANOM JS - MONTIGNY LES METZ TT - OBERGAILBACH UP - SAINT AVOLD CTT - SARREGUEMINES AS - THIONVILLE SP - FORBACH USTT - WILLERWALD AS - MONTOIS LA MONTAGNE TT - VOLMUNSTER FJ - FREYMING ST MAURICE CCL - MORSBACH SARRE ET MOSELLE - AMNEVILLE TT - TERVILLE ASTT - ILLANGE USTTI - CLOUANGE TT - DIEUZE STT - SCHOENECK TT - BASSE HAM ALPA - MAIZIERES LES METZ TT - SARREBOURG TT - HAYANGE USTHTT - PETIT REDERCHING TT - HANGVILLER CTT - ROUHLING CTT - STE MARIE AUX CHENES ASPTT - BINING SL - KNUTANGE-NILVANGE TT - VERGAVILLE FR - ST JEAN ROHRBACH ALPR - KONACKER HAYANGE SL - BERTRANGE DISTROFF TT - HUNDLING CPH - BEHREN LES FORBACH TT - VITTERSBOURG - MARANGE SILVANGE PPC - FAMECK TT - ROUSSY LE VILLAGE TT - SAULNY FJ - METZ TT - CREUTZWALD TT - REMILLY TT

Associations absentes :

NEUFGRANGE - SPICHEREN CSN - WOUSTVILLER TT - ABRESCHVILLER TTC - CREUTZWALD EP - SAINT JEAN KOURTZERODE LJ - MOULINS LES METZ FC - VIC SUR SEILLE FGDLT - LA GRANGE AUX BOIS ML - AUDUN LE TICHE JSA - SCHMITTVILLER ATT - HAUT CLOCHER TT - PHALSBOURG TT - CHIEULLES FRTT - VOLSTROFF PING

Soit 45 clubs présents ou représentés sur 60, et 172 voix sur 202

En ouverture de cette assemblée, la Présidente Françoise NOMINE présente l'ordre du jour détaillé de cette Assemblée Générale Ordinaire électorale.

Allocution de la Présidente

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs mosellans,

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur Départemental,

Mesdames et Messieurs les représentants de nos partenaires institutionnels et sportifs,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis Sportifs,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue pour cette deuxième Assemblée Générale de notre Olympiade.

Mes premiers remerciements vont à nos hôtes de ce jour, le club de Marange-Silvange et toute l'équipe du président ainsi que la municipalité de cette ville pour la mise à disposition des locaux et du matériel nécessaire au bon déroulement de cette Assemblée générale.

Remerciements également pour les représentants des collectivités et du mouvement sportif qui nous font l'amitié d'être présents à nos côtés :

- M. Jean-Luc BESOZZI, Président de la Ligue de Lorraine de Tennis de Table
- M. Bernard ROETTGER, Adjoint au Maire de la Ville de Marange-Silvange en charge des sports
- M. Erwin BRUM, Maire de Marange-Silvange

Je souhaite par ailleurs excuser les absences de :

- M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Général de la Moselle
- Mme Anoutchka CHABEAU, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
- Mme Agnès RAFFIN, Présidente du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Moselle
- MM Pierre LEGENDRE et Mickaël MEVELLEC, CTS de la Lorraine
- M. Vincent BLANCHARD, Directeur de la Ligue de Lorraine de Tennis de Table

Les événements marquants de cette saison 2012-2013 vous ont été présentés dans le rapport d'activité paru dans notre Pongiste 34, et je voudrais juste revenir sur les plus importants :

Au niveau international, rappelons la médaille d'argent acquise par Stéphane MOLLIENS de Moulins les Metz Handisport en par équipe avec Vincent BOURY et Fabien LAMIRAULT lors des Jeux Olympiques de Londres en septembre dernier. Il me faut souligner les deux médailles de bronze de Joe SEYFRIED du Metz TT aux Championnats d'Europe Jeunes cet été à Ostrava en République Tchèque, médailles acquises en catégorie cadets, par équipe et en double. Joe SEYFRIED, mais également Pauline CHASSELIN, Laura GASNIER, Alice ABBAT et Andréa LANDRIEU, tous du club de Metz TT ont d'ailleurs effectué une saison remarquable, s'illustrant lors des nombreuses sorties internationales sous le maillot de l'équipe de France et notamment lors des Championnats du Monde qui se sont déroulés à Paris pour Alice ABBAT et Laura GASNIER.

Au niveau national, de grandes satisfactions pour les dirigeants de clubs formateurs puisque les pongistes mosellans se sont illustrés dans les différents Championnats de France cette saison :

En Championnat Handisport, les compétiteurs du club de Moulins les Metz et Metz TT ont décroché de nombreux podiums grâce à Yannick FLEURY, Michel SCHALLER, Julien MAUSS et Stéphane MOLLIENS. Ce dernier a validé d'ores et déjà son billet pour les prochains Championnats du monde en Chine et défendra son titre lors des prochains Championnats d'Europe du 29 septembre au 5 octobre prochains. Je profite de ce palmarès élogieux pour remercier et surtout féliciter Michel SCHALLER qui a décidé de mettre un terme à sa carrière exceptionnelle de pongiste handisport en individuel mais c'est avec grand bonheur que nous continuerons à côtoyer cet athlète talentueux et chaleureux puisqu'il s'impliquera encore au sein du Moulins Les Metz Handisport notamment. Ce club a d'ailleurs été choisi par la Fédération Française Handisport pour organiser la phase finale du Championnat de France des clubs qui se tiendra le 24 mai 2014 et je vous encourage vivement à participer à cet événement.

D'autres podiums nationaux ont couronné Pauline CHASSELIN, Alice ABBAT, Laura GASNIER, Noémie ROBIN, Andréa LANDRIEU et Joe SEYFRIED de Metz TT ainsi que Gwendoline DARDARI de Faulquemont, Esteban DORR de Spicheren, Elodie BOUR de Vergaville et Céline STADLER de Sarrebourg. Et que dire de nos vétérans, si ce n'est les trois médailles (1 argent et 2 bronze) de Michelle OUDEVILLE de Montigny les Metz, la médaille d'argent de Francis FARRONI de Metz TT et le titre, en coupe nationale vétérans, remporté pour la troisième fois consécutive par Richard VIBERT de Ste Marie aux Chênes et Pascal ALOI de Manom. Ces podiums internationaux et nationaux ne nous font pas oublier tous les titres régionaux et départementaux dont nous nous sommes fait l'écho dans le rapport d'activités de la saison.

Par équipe, nos félicitations iront tout d'abord à la formation féminine de Metz TT qui, après une saison remarquable à tous points de vue, termine troisième du Championnat de PRO A mais qui surtout nous aura offert un magnifique spectacle lors de ses confrontations en Coupe d'Europe et notamment lors du quart de finale aller contre Fenerbahce. Autre satisfaction pour ce club, le maintien de l'équipe masculine en PRO B et la relève assurée par quatre autres équipes évoluant en N1 messieurs, N2 dames, N3 dames et messieurs. D'autres clubs mosellans sont également à féliciter pour leur brillant parcours en Championnat national : MANOM en N2 messieurs, MONTIGNY Les METZ, SARREBOURG et STE MARIE Aux CHÊNES en N3 messieurs ainsi que FORBACH en Pré Nationale messieurs.

Je rappellerai également quelques faits marquants de la saison écoulée, à savoir la co-organisation des Internationaux Jeunes de Lorraine avec le club de Metz TT les 22 et 23 décembre 2012 regroupant plus de 20 équipes et 160 joueurs et l'étape du Circuit Mondial Juniors au complexe St Symphorien du 6 au 10 mars 2013, étape pour laquelle le trio d'organisateur, Metz TT, Ligue de Lorraine et Comité Départemental de la Moselle ont su relever le défi afin de pérenniser cet évènement pour trois années supplémentaires.

Toutes ces actions visant à promouvoir notre sport ne seraient possibles sans le soutien sans faille de nos partenaires institutionnels que sont Le Conseil Général, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Le Comité Départemental Olympique et Sportif et la Ligue de Lorraine, des municipalités mais surtout des dirigeants et des bénévoles des clubs mosellans. Je n'oublierai pas non plus nos partenaires privilégiés, la Société Wack Sport, le Crédit Mutuel et surtout le Républicain Lorrain pour les nombreux articles parus cette saison. Soyez en tous ici remerciés.

Le bilan technique de la saison est très satisfaisant. Les trois stages organisés par le Comité Départemental sur le site du Puits II à l'Hôpital ont réuni plus d'une centaine de participants, les deux formations d'entraîneurs dont l'une décentralisée sur Metz et se déroulant en soirée permettent d'améliorer la qualité de notre pratique dans tous les clubs du département, ceci sans oublier les formations envers les dirigeants et les arbitres en collaboration avec la Ligue de Lorraine. De nombreuses actions envers les publics cibles ont été réalisées cette saison de façon à pouvoir proposer une palette d'activités la plus large possible. Que ce soit le stage féminin et son animation Fit Ping Tonic, la journée de regroupement Baby-Ping lors du Top Départemental Détection, la participation à la journée « Moselle Séniors » à Stiring-Wendel en collaboration avec le Conseil Général ou nos activités « traditionnelles », toutes ont recueilli l'assentiment des pongistes et spectateurs présents et continueront à être développées lors de cette olympiade. Ces animations font toute partie du Plan de Développement du Comité Départemental, plan initié avec l'aide de Vincent BLANCHARD, notre directeur associatif qui a quitté ces fonctions récemment pour rejoindre la Ligue de Lorraine. Au nom des membres du Comité Directeur mais aussi de l'ensemble des pongistes mosellans, je voudrais saluer ici le travail formidable que Vincent a assuré au sein de notre structure et surtout le remercier chaleureusement pour tout ce qu'il a apporté au Tennis de Table en Moselle au cours des quatre années passées à nos côtés. Pour assurer la poursuite des réformes engagées depuis le début de l'olympiade 2008-2012, mais surtout soucieux de pouvoir continuer à vous soutenir, le Comité Départemental a embauché Stéphanie D'ACCRISCIO qui saura également vous accueillir au siège ou vous rencontrer lors de réunions d'échanges et de travail sur des sujets précis.

La principale nouveauté pour cette saison sportive reste le passage du Championnat par équipe à 4 joueurs et Yohan DECLOMESNIL, président de la commission sportive départementale, vous en présentera les dernières infos tout à l'heure. La Coupe de Moselle évolue sous la houlette de Denis OMLOR et à la demande des clubs, avec le lancement de la « Coupe de la Mirabelle », établie sur le même principe que la Coupe de Moselle mais limitée aux joueurs ayant au maximum 1199 points. Toutes ces informations sont relayées sur notre nouveau site internet « www.cd57tt.fr » qui a fait peau neuve à l'inter-saison et que je vous invite à découvrir si ce n'est déjà fait. Dans une volonté de vouloir faire vivre activement le Tennis de Table sur l'ensemble du territoire mosellan, le Comité Départemental s'est doté d'un nouvel outil de communication par le biais d'un compte Facebook. Celui-ci permettra à tous d'être informés rapidement des compétitions, horaires, etc... mais servira également de support d'échanges dans le cadre de la mutualisation des déplacements et des initiatives pongistes de chaque club.

Le développement et la promotion de notre discipline tiennent une place très importante au sein du Comité Départemental. Le nombre de licenciés est certes en légère augmentation mais nous sommes le seul département lorrain qui n'a pas subi de baisse pour cette saison! Comme annoncé lors de notre dernière Assemblée Générale, le passage du Championnat par équipes à quatre joueurs a induit un réajustement des tarifs d'engagement qui restent très abordables. Le Comité Directeur, aidé en cela par nos partenaires institutionnels, poursuit également ses efforts pour accompagner les clubs éligibles par le biais de bourses d'aide ou de dotations en matériel grâce aux actions engagées par la Commission Départementale de Développement. Beaucoup de clubs mosellans ont également joué un rôle très important dans le développement et la promotion de notre sport en organisant des manifestations d'envergure (Thionville a accueilli le quatrième tour du Critérium Fédéral N2, Faulquemont les Championnats de Lorraine, Forbach et Thionville les interclubs régionaux) ou qui ont contribué à faire connaître notre discipline à travers des actions en milieu scolaire, lors de tournois promotionnels ou de sorties sur les grands évènements. Merci à tous car c'est une grande satisfaction pour le Comité Directeur de pouvoir s'appuyer sur les dirigeants et bénévoles de nos clubs afin de poursuivre nos efforts.

Je terminerai cette allocution en adressant mes remerciements aux membres du Comité Directeur qui oeuvrent à mes côtés toute l'année, en souhaitant à Vincent Blanchard et Stéphanie D'Accriscio pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Merci de votre attention,

Françoise NOMINE

Rapport Moral du Secrétaire Général

Bonjour à toutes et à tous,

En ce début de saison, j'ai l'honneur de m'adresser pour la première fois devant vous en tant que secrétaire du Comité de la Moselle.

Comme traditionnellement, je vais vous dresser le rapport moral de la saison écoulée.

Pour cette première année de l'olympiade, le nombre de licenciés s'est stabilisé avec un total de 3848 joueurs, soit 1 de plus qu'en juin 2012, ce qui conforte ainsi la place de la Moselle parmi les grands départements français, celle-ci se situant au 12ème rang national; et la maintient à la première position en Lorraine, en atteignant par la même occasion son record historique de pratiquants.

Cette stabilisation des effectifs vient après une hausse globale de plus de 8% lors de l'olympiade précédente, et tranche fortement avec nos départements lorrains voisins, qui ont chacun vu leurs effectifs chuter de manière significative lors de la saison 2012-2013.

Si le nombre de licences traditionnelles est encore une fois en diminution lors de la dernière saison, confirmant la tendance observée précédemment, avec un total de 1770, soit -39, les licences promotionnelles continuent sur leur pente ascendante avec +40, soit 2078, suite à de nombreuses actions de développement et de promotion menées au sein de notre comité et par vos clubs, que je me dois de remercier et féliciter.

La répartition par tranche d'âge montre une légère augmentation dans la prédominance des plus jeunes, qui représentent 58,3% des effectifs, soit +0,6%, et 7 points de plus que la moyenne nationale.

Les activités variées et adaptées qui sont proposées aux plus petits dans certaines structures doivent être encouragées et poursuivies, afin de fidéliser au mieux ces jeunes pratiquants et les amener vers la compétition, les poussins et poussines représentant en effet plus de 15% des effectifs de notre département.

Dans l'ensemble, malgré une légère progression, les féminines restent très largement minoritaires, représentant 24,1% des pratiquants, soit +0,4%, 8 points de plus que la moyenne nationale. On remarquera tout de même une nette disparité de cette représentation entre les licences traditionnelles, où les féminines ne représentent que 10,3%, et les licences promotionnelles, où elles représentent quasiment 36% des pongistes mosellans. La dynamique actuelle et les différentes actions en direction du public féminin doivent donc être poursuivies au sein du département et dans vos clubs, afin d'augmenter encore le nombre de filles jouant au tennis de table.

Le paysage des clubs mosellans a peu changé. Deux clubs se sont maintenus au-dessus de 300 licenciés et se rapprochent de la barre des 400, dans l'ordre Thionville (398) et Metz (376), et un nouveau club dépasse ce cap des 300 licences: Amnéville, avec 311 pratiquants et une augmentation significative de 57 joueurs. Deux autres associations comptent plus de 200 licenciés, Forbach (226) et Faulquemont (224 et +15). Deux clubs se sont maintenus dans la tranche de 150 à 200 pratiquants, respectivement Saint-Avoid (189) et Maizières-les-Metz (177), rejoints cette saison par Terville, qui enregistre la plus forte hausse de licences (+61) pour atteindre 182 pratiquants. Deux associations restent quant à elles au-dessus des 100 licenciés, respectivement Manom (115) et Illange (109).

On notera la disparition d'un club lors de la saison 2012/2013: Entringe. Le nombre de clubs affiliés atteint donc 61 associations, plaçant à nouveau la Moselle en tête des quatre départements lorrains.

Pour être plus précis, voici les clubs qui ont progressé de manière significative en terme de licences et qu'il faut encourager à poursuivre dans cette voie, avec dans l'ordre: Terville (+61), Amnéville (+57), Ste-Marie aux Chênes (+20), Marange Silvange (+16), Faulquemont (+15) et Petit-Réderching (+9). En ce qui concerne les clubs avec des baisses significatives de pongistes, on note: Woustviller (-28), Morsbach (-17), Rémillly (-14), Hagondange (-13), Vergaville (-12), Behren (-11) et Montois la Montagne (-10).

Je vous invite à venir consulter toujours aussi nombreux le nouveau site internet du Comité de la Moselle, à l'adresse suivante: www.cd57tt.fr pour suivre l'évolution de la saison, mais aussi pour y retrouver les résultats, les photos, les convocations, les comptes-rendus de réunions, de stages...et toutes les informations nécessaires à votre club.

Pour terminer mon propos, je souhaite à Vincent BLANCHARD une bonne continuation et beaucoup de réussites dans ses nouvelles responsabilités au sein de la Ligue de Lorraine de Tennis de Table; je le remercie encore pour tout le travail qu'il a effectué au sein du Comité de la Moselle pendant ces quelques années passées à nos côtés, et je souhaite bonne chance et autant de réussite à Stéphanie D'ACCRISCIO dans ses nouvelles fonctions.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison, et vous remercie de votre attention.

Florent BOVI

Présentation des candidats aux élections complémentaires

Aucune candidature n'étant parvenue au siège du Comité Départemental dans les délais impartis, ce point de l'ordre du jour est donc annulé.

Rapport Financier - Rapport des commissaires aux comptes

Le rapport financier présenté dans le Pongiste Mosellan N°33 est commenté par la Responsable Associatif, Stéphanie D'ACCRISCIO en l'absence de la Trésorière Générale, Anneline GREVIN.

Le compte d'exploitation 2012-2013, hors manifestations exceptionnelles, arrêté au 30/6/2013 montre 110 645,77€ de produits, 101 029,19€ de charges et dégage donc un excédent de 9 616,58€.

Stéphanie D'ACCRISCIO donne ensuite des détails sur les différents secteurs à l'aide de tableaux et de graphiques, et passe ensuite aux manifestations exceptionnelles co-organisées par le CD57, à savoir les Internationaux de France et les Internationaux Jeunes de Lorraine.

- Le compte de résultat des Internationaux de France révèle des charges à hauteur de 232 598,29€ et des produits à hauteur de 241 500,91€, soit un résultat excédentaire de 8 902,62€, dont 1/3, soit 2 967,54€, reviennent au Comité Départemental.

- Le compte de résultat des Internationaux Jeunes de Lorraine révèle quant à lui des charges à hauteur de 31 317,44€ et des produits à hauteur de 31 934,59€, soit un résultat excédentaire de 617,15€, dont la moitié, soit 308,57€, reviennent au Comité Départemental.

- Les imputations comptables des manifestations exceptionnelles inscrites au compte d'exploitation 2012/2013 sont de 25 781,15€ en charges et de 29 057,26€ en produits, soit un bénéfice de 3 276,11€, correspondant au total des bénéfices réalisés sur les compétitions détaillées au préalable.

La Responsable Associatif détaille alors le compte d'exploitation 2012/2013 comprenant les manifestations exceptionnelles, qui s'établit à 126 810,34€ en charges et 139 703,03€ en produits, dégageant donc un excédent de 12 892,69€.

Stéphanie D'ACCRISCIO présente ensuite le bilan du CD57 qui s'équilibre à 142 457,72€ au 30 juin 2013.

Elle insiste sur l'évolution bien maîtrisée des charges, en augmentation de 10 000 €, bien qu'une provision de 15000 € pour diminution des aides ait été imputée, et explique l'excédent par l'activité traditionnelle couplée à une attention particulière portée aux dépenses de fonctionnement, mais aussi bien évidemment à l'organisation des manifestations exceptionnelles.

Stéphanie D'ACCRISCIO lit le rapport établi par Patrice SIKORA et Denis ZIMMER, commissaires vérificateurs, donnant quitus sur la régularité de la tenue de la comptabilité.

Aucunes questions ou objections n'étant soumises, la Présidente demande son approbation.

Les documents financiers de l'exercice 2012-2013 sont adoptés à l'unanimité à main levée, de même que l'affectation du résultat.

Rapport Financier - Budget prévisionnel 2013/2014

La Responsable Associatif, Stéphanie D'ACCRISCIO présente le budget prévisionnel de l'exercice 2013-2014, en comparaison avec les prévisions et les réalisations de la saison précédente.

Rapport d'Activités 2012/2013

Le Rapport d'Activités de la saison 2012/2013 est paru dans le Pongiste Mosellan N°33.

Anthony SCREMIN, formateur technique pour le CD57, revient quant à lui sur les formations d'entraîneurs organisées par le CD57 et présente quelques nouveautés règlementaires aux dirigeants présents.

La Présidente Françoise NOMINE propose de ne pas revenir plus en détail sur ce rapport puisque celui-ci a été publié dans son intégralité dans le dernier Pongiste Mosellan et repris en grande partie dans son allocution.

Ce rapport ne soulève aucune observation.

Intervention du Président de la Commission Sportive Départementale

Le Président de la CSD, Yohan DECLOMESNIL, présente, dans un premier temps, la modification parue dans les règles du jeu pour la saison 2013/2014, puis les différentes modifications parues dans les règlements sportifs.

Il rappelle ensuite les nouveautés du championnat par équipe pour la saison 2013/2014.

Le Président de la CSD Yohan DECLOMESNIL présente enfin le nouveau championnat par équipe Benjamins. Il explique que pour cet échelon, les équipes seront constituées de 2 joueurs et que les rencontres se dérouleront lors de journées de regroupement.

Pour finir, il répond aux différentes questions qui lui sont posées sur le championnat par équipe.

Intervention de la Responsable Associatif

La Responsable Associatif du CD57, Stéphanie D'ACCRISCIO, intervient sur plusieurs points :

Communication interne

L'envoi des informations par voie électronique aux correspondants a apparemment donné satisfaction à tous, et sera donc reconduit pour cette saison. Le site internet a changé et est désormais consultable depuis l'adresse www.cd57tt.fr. Les mises à jour sur le site internet seront régulières, de même que l'envoi de lettres d'information.

La parution, trois à quatre fois par saison, du Pongiste Mosellan compilant toutes ces infos et les nombreux résultats des joueurs mosellans, reste un outil privilégié au service de tous.

Un compte Facebook a également été créé afin de permettre de diffuser au plus grand nombre les informations et de permettre aux joueurs mosellans d'organiser leurs déplacements lors des compétitions.

Compétitions

Stéphanie D'ACCRISCIO précise, sous couvert du Président de la Commission Sportive Départementale, Yohan DECLOMESNIL, que les poules prévisionnelles du championnat départemental par équipes ont été diffusées fin juillet. Des inscriptions en Départementale 3 et Jeunes sont encore possibles jusqu'à aujourd'hui et les poules définitives seront disponibles au plus tard en fin de semaine prochaine.

Elle rappelle également les modalités d'engagement au Critérium Fédéral, l'épreuve individuelle de référence, précisant bien que la nouvelle formule permet à chacun d'évoluer à son niveau, avec beaucoup moins de contraintes qu'auparavant. Elle demande à chaque représentant de club d'en faire la promotion la plus large possible auprès de ses licenciés.

Manifestations exceptionnelles

Pour la quatrième année consécutive, le CD57 organisera en partenariat avec la Ligue de Lorraine et le club de Metz TT les Internationaux de France du 5 au 9 mars 2014.

Elle rappelle qu'elle reste à la disposition de tous pour toute question ou aide à ce sujet.

Développement et Promotion

Un effort important a été fait la saison dernière par certains clubs envers la licenciation, Stéphanie D'ACCRISCIO les remercie et souligne que cet effort doit être poursuivi, et que le Comité Départemental est disponible afin d'aider les clubs dans leurs actions de développement de la pratique pongiste.

A cet effet, tous les clubs non aidés par le biais du CNDS peuvent faire une demande d'aide auprès du Comité Départemental de la Moselle, en expliquant dans un courrier le but de leur démarche et en y joignant leur dernier compte de résultat ainsi qu'un projet associatif très succinct. Les aides accordées pourront alors être très diverses, et consister en des réductions voire des gratuités sur des actions jeunes menées par le CD57 (stages, formations techniques, engagements aux compétitions, matériel de promotion, etc.).

Elle rappelle également la mise en place du Label Progress'Club 57.

Label Club fédéral

Stéphanie D'ACCRISCIO rappelle qu'il est possible de faire labéliser son club dans les domaines suivant : Activité Sportive, Promotion, Salle et Vie Associative. Le dossier disponible sur le site du CD est à renvoyer à Anneline GREVIN.

Emploi d'avenir

Anthony SCREMIN, agent de développement du CDOS, rappelle brièvement les conditions de création d'un emploi d'avenir et les avantages pour les clubs employeurs. Il rappelle que Stéphanie D'ACCRISCIO et lui-même sont joignables pour répondre à toutes les questions sur ce sujet.

La Responsable Associatif du CD57 termine son propos en remerciant les élus de la confiance accordée, et en souhaitant une bonne saison à toutes et à tous.

Remise des récompenses

Les récompenses aux différents vainqueurs des compétitions par équipes de la saison passée, aux clubs diplômés Progress'Club 57 ou encore aux nouveaux entraîneurs sont remises aux récipiendaires par Bernard ROETTGER, adjoint au maire de Marange Silvange en charge des sports, Jean-Luc BESOZZI, Président de la Ligue de Lorraine de Tennis de Table, Bernard RILLIARD, Vice-Président Délégué de la LLTT, Françoise NOMINE, Présidente du Comité Départemental de la Moselle, Yohan DECLOMESNIL, Président de la Commission Sportive, Nicolas HEBERLE, Président de la Commission Technique et Anthony SCREMIN, formateur technique.

Les vainqueurs des compétitions par équipes sont :

Champion de Départementale 1 Messieurs : FAMECK TT

Champion de Départementale 2 Messieurs : CLOUANGE TT

Champion de Départementale 3 Messieurs : KNUTANGE NILVANGE TT

Champion de Départementale 1 Cadets : SARREBOURG TT

Champion de Départementale 1 Minimes : MAIZIERES LES METZ TT

Vainqueur de la Coupe de Moselle : THIONVILLE SP

Finaliste de la Coupe de Moselle : TERVILLE ASTT

Les clubs recevant le label Progress'Club 57 saison 2012/2013 sont :

1 ^{er}	TERVILLE ASTT	5 ^{ème}	MARANGE SILVANGE PPC
2 ^{ème}	FAULQUEMONT ESC	6 ^{ème}	THIONVILLE SP
3 ^{ème}	MAIZIERES LES METZ TT	7 ^{ème}	MANOM JS
4 ^{ème}	PETIT REDERCHING TT		

Les nouveaux entraîneurs départementaux, sous réserve de validation pour certains de modules pratiques, sont :

VAN HASSELT Lucas - L'HÔPITAL PPC	NIEDERLANDER René - KERBACH CSS
KRUTTEN Pierre - PETIT REDERCHING	LAME Pauline - KERBACH CSS
FINKLER Martin - PETIT REDERCHING	BOBER Samuel - SCHOENECK TT
ROMANG Jean-Hugues - BINING	KUNICKE Madiane - SCHOENECK TT
BREVETTI Enzo - SARREBOURG TT	GILLERY Pierre - SAULNY FJ
CONSTANTIN Thierry - FAMECK	REMY Valentin - THIONVILLE SP
CONSTANTIN Florian - FAMECK	MACCHI Jean-Luc - CLOUANGE TT
FEUERSTOSS Owen - L'HÔPITAL PPC	

Allocutions de clôture

M. Bernard ROETTGER, adjoint au maire de Marange Silvange en charge des sports, félicite les différents intervenants pour l'excellente tenue de l'Assemblée Générale et la qualité des explications fournies.

Il souligne le dynamisme du Comité Départemental ainsi que sa bonne gestion.

Il tient également à féliciter plus particulièrement le club de Marange Silvange et son jeune président pour leur parcours et leurs bons résultats.

Il termine en souhaitant à tous une bonne saison sportive.

Jean-Luc BESOZZI, Président de la Ligue de Lorraine de Tennis de Table, remercie la Présidente de son invitation à cette Assemblée Générale. Il note le bon fonctionnement général du comité et rappelle que le CD57 est le seul Comité Départemental en progression de licences cette saison. Il remercie le CD57 de son action en faveur du développement du tennis de table en Lorraine.

Il précise les différentes compétitions organisées conjointement la saison prochaine ainsi que les compétitions régionales qui auront lieu en Moselle.

Il rappelle également le colloque de l'arbitrage qui aura lieu le 12 septembre 2013.

Pour finir, Jean-Luc BESOZZI souhaite aux pongistes mosellans une excellente saison sportive.

RAPPORT D'ACTIVITES 2013/2014

ASSEMBLEE GENERALE

Notre Assemblée générale s'est tenue le 8 septembre 2013 à Marange-Silvange en présence des représentants de 45 clubs mosellans, de nombreuses personnalités du monde sportif et des instances départementales : Mr Pierre BLANCHARD, vice-président de la FFTT et président d'honneur de la LLTT, Mr Jean-Luc BESOZZI, Président de la LLTT, Mr Erwin BRUM, Maire de Marange-Silvange et Mr Bernard ROETTGER, adjoint au maire de la ville de Marange-Silvange en charge des sports. L'accueil chaleureux du club local ainsi que la présentation sur écran des différentes interventions ont ravi les participants. Le compte-rendu de cette réunion se trouve dans le Pongiste 34 et chaque licencié a pu en prendre connaissance par le biais du site internet du CD57.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Pour la saison 2013-2014, 322 équipes représentaient la Moselle à tous les échelons :

Pro A dames: Metz TT	R1 messieurs : 8 équipes
Pro B messieurs: Metz TT	R2 messieurs : 13 équipes
N1 messieurs: Metz TT 2	R3 messieurs : 25 équipes
N2 dames: Metz TT 2	R4 messieurs : 35 équipes
N2 messieurs: Manom, Metz TT 2	ED messieurs : 16 équipes
N3 dames : Metz TT 3	D1 messieurs : 32 équipes
N3 messieurs: Montigny, Sarrebourg, Ste Marie aux Chênes	D2 messieurs : 48 équipes
Pré Nat messieurs : Forbach, Metz TT4, Manom 2	D3 messieurs : 81 équipes
Elite régionale : 6 équipes	Cadets : 12 équipes
R1 Dames : 4 équipes	Minimes : 11 équipes
	Benjamins : 18 équipes

Lors de la journée des Titres notre département s'est également illustré par :
Marange-Silvange, vainqueur en R1 et Metz TT, vainqueur en R2



Les titres départementaux se sont déroulés à Terville et ont consacré :
WILLERWALD en ED, SPICHEREN en D1, SE MARIE/CHÊNES en D2, KNUTANGE-NILVANGE en D3, MAIZIERES/METZ en Benjamins, TERVILLE en Minimes et MANOM en Cadets.



COUPE DE MOSELLE et COUPE DE LA MIRABELLE

Cette saison 2013/2014 est marquée par la naissance de la Coupe de la Mirabelle et nous souhaitons un bel avenir à cette nouvelle compétition innovante du comité départemental. Cette année sportive a été remarquable pour notre COUPE ! Oui, pour une première nous ne souhaitons pas faire de différence entre les Coupes de Moselle et de la Mirabelle ! Vous n'étiez pas moins de 60 équipes à participer à ces compétitions et représentiez 30 clubs ! Nous sommes presque à 50 % de participation de nos associations ! Pour finir avec les statistiques vous étiez 19 clubs représentés sur 24 équipes engagées en Coupe de Moselle et 27 clubs représentés sur 36 équipes engagées en Coupe de la Mirabelle !

Les compétiteurs se sont affrontés lors des huitièmes de finale à Morsbach et Terville-Florange, en quarts de finale à Petit-Réderching et pour la journée finale à Vic Sur Seille.

Fameck emporte la Coupe de Moselle et Manom s'adjuge la Coupe de la Mirabelle



CRITERIUM FEDERAL

Tour1 : Faulquemont Tour2 : Forbach Tour3 : Rémillly et Manom Tour4 : Forbach

308 pongistes dont 193 jeunes ont participé cette saison au critérium fédéral à divers échelons. La saison 2013-2014 restera un bon cru car notre département est de nouveau en légère progression au nombre d'inscrits.

Thionville a organisé le quatrième tour de N1 Dames. Forbach, Manom, Thionville, Metz et Faulquemont ont accueilli les compétiteurs régionaux au cours de la saison.

INTERCLUBS

Organisés par la Ligue de Lorraine, les interclubs 2013-2014 ont vu la participation de 34 équipes mosellanes, 7 en féminines et 27 en messieurs. Le premier tour s'est déroulé à St Dié et Lunéville, le deuxième à Forbach et Epinal et lors de la finale à Thionville, les résultats ont été très satisfaisants : 3 équipes sur la plus haute marche du podium (JG, MG, BF), 4 médailles d'argent et 3 médailles de bronze ! Les équipes mosellanes représentaient 56 % des participants à cette finale.



Lors de la finale nationale des 24 et 25 mai à Mer, Metz TT échoue en 1/2F en BF et obtient une superbe médaille de bronze, les minimes garçons de Manom terminent 15^{ème}.

TOP JEUNES

5 Janvier 2014 à THIONVILLE

Organisée par le Comité Départemental à Thionville, cette édition du Top Jeunes 2013/2014 a rassemblé 80 jeunes compétiteurs pour disputer les titres des 10 tableaux proposés par le CD57. Cette journée était également l'occasion pour de nombreux enfants de participer aux ateliers baby-ping mis en place par la commission technique départementale avec l'aide de jeunes entraîneurs et membres du Comité Directeur pour découvrir ainsi une autre facette du Tennis de Table. Merci à l'équipe du club de Thionville pour son accueil chaleureux et à tous les coaches, parents et accompagnateurs pour l'aide apportée pendant cette compétition.



Filles 2003

1	ROBIN Noémie	Metz TT
2	DELLI PIZZI Chloé	Maizières-les-Metz TT
3	KIENER Lucie	Thionville SP

Filles 2004

1	KOCH Julia	Metz TT
2	BRENYK Eva	Amneville TT
3	CHOVET Adèle	Manom JS
4	FINCK Emma	L'Hôpital PPC
5	BOURGEOIS Gaëlle	Metz TT
6	HAFEDH Morgane	Maizières-les-Metz TT

Filles 2005

1	DEBADTS Marion	Thionville SP
2	MOUGEOT Emma	Metz TT
3	FRIEDERICH Léane	Maizières-les-Metz TT

Filles 2006

1	THIERRY Lison	Maizières-les-Metz TT
2	NGUYEN Thanhthy	Metz TT
3	KIENER Célia	Thionville SP
4	BASTIAN Lana	Forbach USTT

Garçons 2003

1	SICHET Pierre-Alain	Manom JS
2	MARTIN Thomas	Metz TT
3	BRANQUART Hugo	Montigny-les-Metz TT
4	LEDIEN Romain	L'Hôpital PPC
5	SCHWARTZ Hugo	L'Hôpital PPC
6	WEBER Alexandre	Maizières-les-Metz TT
7	STRAPPAZON Victor	Metz TT
8	BIEWER Tristan	L'Hôpital PPC
9	PETITOT Hugo	Faulquemont ESC
10	WALINSKI Kevin	L'Hôpital PPC
11	STAUDT Paul	Sarreguemines AS
12	STEMBAUER Léo	Thionville SP
13	GARREAU Jonathan	Faulquemont ESC
14	DUCHARME Théo	Montigny-les-Metz TT
15	RIFFEL Brice	L'Hôpital PPC
16	BOESSINGER Théo	L'Hôpital PPC
17	BANZIETTE Matthieu	Metz TT
18	CASTELLANI Mattéo	Terville ASTT
19	VAN EGROO Tanguy	Montigny-les-Metz TT

Garçons 2004

1	POIROT Benjamin	Montigny-les-Metz TT
2	SCHMITT Hugo	Maizières-les-Metz TT
3	CARRIEU Mathéo	Thionville SP
4	VAN HASSELT Thibaut	L'Hôpital PPC
5	UTVIK Odim	Manom JS
6	HOSY Mathéo	Manom JS
7	NAAMOUNE Amaury	Metz TT
8	MUTHIG Louis	Metz TT
9	WALTER Nicolas	Terville ASTT
10	LEVY Raphaël	Thionville SP
11	JANC Nathan	L'Hôpital PPC
12	HANEN Maxime Charles	Thionville SP
13	FUSARO Aurélien	Sarreguemines AS

Garçons 2005

1	WEBER Guillaume	Maizières-les-Metz TT
2	CHALON Maël	Manom JS
3	PORTE Edouard	Maizières-les-Metz TT
4	TANSKI Kilyann	Manom JS
5	REMY Martin	Metz TT
6	KABAN Ayaz	Faulquemont ESC
7	DELLI PIZZI Thomas	Maizières-les-Metz TT
8	DI FILIPPO Jimi	Terville ASTT
9	YAKACHE Méziane	L'Hôpital PPC
10	BAILLET Enzo	Montigny-les-Metz TT
11	NGUYEN Quynam	Metz TT
12	BECK Tom	Faulquemont ESC
13	SCHMEER Hugo	Faulquemont ESC
14	GODOT Thomas	Thionville SP
15	KRIER Clément	Metz TT

Garçons 2006

1	WEBER Benjamin	Hagondange ES
2	MULAS Lukas	Forbach USTT
3	BONNEFOIS Henri	L'Hôpital PPC

Garçons 2007

1	SCHMITT Nicolas	Maizières-les-Metz TT
2	WALTER Alexandre	Terville ASTT
3	NAAMOUNE Ruben	Metz TT
4	BOUNECHADA Selim	L'Hôpital PPC
5	BARRAGAN Alex	Terville ASTT

Au **Tour régional**, le 26 janvier 2013 à Raon l'Etape, les jeunes pongistes mosellans ont montré de réelles dispositions. Ils étaient 12 filles et 13 garçons à représenter notre département de fort belle manière comme nous le prouvent leurs excellents résultats :



F 2004

- 1 KOCH Julia
- 2 FINCK Emma
- 5 BRENYK Eva
- 9 HAFED Morgane

F 2005

- 3 DEBADTS Marion
- 4 THIERRY Lison
- 5 ROSAR Elisa
- 8 BASTIAN Lana
- 10 FALZONE Madison

F 2006

- 1 THIERRY Lison
- 2 BASTIAN Lana
- 5 NGUYEN Thanhthy
- 8 KIENER Célia

F 2007

- 5 LAVALLEE Lissandra

G 2004

- 5 CARRIEU Mathéo
- 7 SCHMITT Hugo
- 8 POIROT Benjamin
- 9 VAN HASSELT Thibaut

G 2005

- 4 WEBER Guillaume
- 5 CHALON Maël
- 7 PORTE Edouard
- 9 TANSKI Kilyann

G 2006

- 5 BONNEFOIS Henri
- 7 MULAS Lukas
- 8 SCHMITT Nicolas

G 2007

- 2 SCHMITT Nicolas
- 3 WALTER Alexandre
- 5 NAAMOUNE Ruben

Au **TOP DE ZONE**, des 22 et 23 mars 2014 à Faulquemont, ils étaient encore 10 à être qualifiés pour cette compétition regroupant les meilleurs espoirs du grand quart Nord-Est. Marion DEBATS, Thionville, vainqueur en Fo5 ainsi que Lison THIERRY, Maizières les Metz, vainqueur en Fo6 surent se mettre en évidence. Julia KOCH, Metz TT, obtient une belle médaille d'argent en Fo4 et Alexandre WALTER, Teville, monte sur la troisième place du podium en Go7.

Le **TOP 8 MINIMES ET CADETS** permettant de tester les meilleurs lorrains de ces catégories pour composer les équipes régionales lors de prochaines sorties a eu lieu également le 26 janvier 2014 à Raon l'Etape. A cette occasion nos 16 engagés ont également répondu présents et trusté les podiums :

Victoire de GAENG Antonin (SPICHEREN) en MG, argent pour LAMY Yoann (MANOM)

Victoire de DORR Esteban (SPICHEREN) en CG, argent pour DEVILLE Victor (THONVILLE) et bronze pour POISSON Alexandre (METZ TT)

Bronze pour ROBIN Noémie (METZ TT) en MF et pour IASINOVA Sania (METZ TT) en CF

CHAMPIONNATS DE MOSELLE INDIVIDUELS

Les Championnats de Moselle individuels se sont déroulés le week-end des 1 et 2 février au gymnase Verlainne de Faulquemont. Le club local avait, comme d'habitude, organisé de façon impeccable cette manifestation pour accueillir plus de 192 pongistes mosellans. Les douze tableaux prévus en classement intégral par le Comité Départemental ont permis à de nombreux joueurs de se mettre en exergue. Les clubs formateurs ont su s'imposer dans les différentes catégories et on notera une forte augmentation du nombre de participantes dans les tableaux féminins



Poussines

- | | | |
|---|------------------|-----------------------|
| 1 | DEBADTS Marion | Thionville SP |
| 2 | THIERRY Lison | Maizières-les-Metz TT |
| 3 | FRIEDERICH Leane | Maizières-les-Metz TT |
| 4 | BASTIAN Lana | Forbach USTT |

Poussins

- | | | |
|---|-----------------|-----------------------|
| 1 | WEBER Guillaume | Maizières-les-Metz TT |
| 2 | CHALON Mael | Manom JS |
| 3 | PORTE Edouard | Maizières-les-Metz TT |
| 4 | WEBER Benjamin | Hagondange ES |

Benjamines

- | | | |
|---|------------------|---------------|
| 1 | KOCH Julia | Metz TT |
| 2 | BOURGEOIS Gaëlle | Metz TT |
| 3 | BRENYK Eva | Amnéville |
| 4 | DEBADTS Marion | Thionville SP |

Benjamins

- | | | |
|---|-----------------|---------------|
| 1 | MARTIN Thomas | Metz TT |
| 2 | BONNEAU Ezekiel | Metz TT |
| 3 | CARRIEU Mattéo | Thionville SP |
| 4 | SICHET P.Alain | Manom JS |

Minimes Filles

- | | | |
|---|--------------------|----------------|
| 1 | DARDARI Gwendoline | Faulquemont ES |
| 2 | ROBIN Noémie | Metz TT |
| 3 | HELFI Juliette | Manom JS |
| 4 | KOCH Julia | Metz TT |

Minimes Garçons

- | | | |
|---|----------------|---------------|
| 1 | LAMY Yoann | Manom JS |
| 2 | TANSKI Aymeric | Manom JS |
| 3 | GAENG Antonin | Spicheren CSN |
| 4 | BAZZANI Enzo | Terville ASTT |

Cadettes

- | | | |
|---|--------------------|-----------------|
| 1 | DARDARI Gwendoline | Faulquemont E.S |
| 2 | RUPPEL Julie | Terville ASTT |
| 3 | BREVETTI Claire | Sarrebougg TT |
| 4 | EGLOFF Floriane | Forbach U.S.T.T |

Cadets

- | | | |
|---|-------------------|----------------------------|
| 1 | DORR Esteban | Spicheren CSN |
| 2 | PRZYLUKSI Lilian | Ste Marie aux Chênes ASPTT |
| 3 | TANSKI Aymeric | Manom JS |
| 4 | PETITDEMANGE Hugo | Ste Marie aux Chênes ASPTT |

Juniors Filles

- | | | |
|---|----------------|---------------|
| 1 | ANDRE Marie | Metz TT |
| 2 | KRAEMER Céline | Metz TT |
| 3 | ZAGNONI Célia | Forbach USTT |
| 4 | RUPPEL Julie | Terville ASTT |

Juniors Garçons

- | | | |
|---|-----------------|---------------|
| 1 | KREDER Benjamin | Metz TT |
| 2 | DORR Esteban | Spicheren CSN |
| 3 | BREVETTI Enzo | Sarrebougg TT |
| 4 | DEVILLE Victor | Thionville SP |

Seniors Dames

- | | | |
|---|------------------|---------------|
| 1 | HYM Emmanuelle | Metz TT |
| 2 | NUNENTHAL Sophie | Metz TT |
| 3 | STADLER Céline | Sarrebougg TT |
| 4 | ANDRE Marie | Metz TT |

Seniors Messieurs

- | | | |
|---|--------------------|----------------------------|
| 1 | KREDER Benjamin | Metz TT |
| 2 | MALTRY Gilles | Faulquemont ES |
| 3 | LECLERCQ Sebastien | Montigny-les-Metz TT |
| 4 | SCHWEIZER Olivier | Ste Marie aux Chênes ASPTT |



FINALES PAR CLASSEMENT

Les Finales départementales par classement se sont déroulées au complexe St Symphorien à Metz le 24 mars 2013. Organisée par le Comité Départemental de la Moselle, cette compétition a réuni 139 pongistes des catégories cadets à vétérans, venus chercher leur qualification pour le tour régional qui a eu lieu en mai à St Dié. Mais c'est surtout la possibilité de pouvoir participer à un championnat de France par catégorie de points qui a motivé les joueurs présents, championnat prévu en juin Villeneuve sur Lot. Les spectateurs ont pu assister à de belles empoignades et de belles surprises



H8

- | | | |
|---|---------------------|----------------------|
| 1 | MARCHAND Quentin | Montigny-les-Metz TT |
| 2 | CHEVRIER Boris | Abreschviller TTC |
| 3 | FONCK Aymeric | Illange TT |
| 4 | FEUERSTOSS Stéphane | L'Hopital PPC |

H10

- | | | |
|---|----------------|----------------------|
| 1 | TURQUIN Romain | Willerwald AS |
| 2 | MAIRE Quentin | Montigny-les-Metz TT |
| 3 | TABARD Eric | Montigny-les-Metz TT |
| 4 | MERTZ Loïc | Sarreguemines AS |

H12

- | | | |
|---|-------------------|----------------------------|
| 1 | THILMONT Valentin | Terville ASTT |
| 2 | BOUR Ludovic | Sarrebourg TT |
| 3 | DENNI Anthony | Terville ASTT |
| 4 | PETITDEMANGE Hugo | Ste Marie aux Chênes ASPTT |

H15

- | | | |
|---|-------------------|----------------------|
| 1 | SINGER Hugo | L'Hopital PPC |
| 2 | FEUERSTOSS Owen | L'Hopital PPC |
| 2 | ADELUS Léonard | Metz TT |
| 3 | SCHWEIZER Olivier | Ste Marie aux Chênes |

H16 et +

- | | | |
|---|-----------------|----------------------|
| 1 | KLEIN Stéphane | Montigny-les-Metz TT |
| 2 | ALOI Jonathan | Manom JS |
| 3 | BREVETTI Enzo | Sarrebourg TT |
| 4 | NOGUES Jonathan | Ste Marie aux Chênes |

F5

- | | | |
|---|------------------|-------------------|
| 1 | BOUR Elodie | Vergaville FR |
| 2 | GOULLON Cynthia | Knutange-Nilvange |
| 3 | CANONNE Ludivine | Vergaville FR |

F7

- | | | |
|---|------------------|------------------------|
| 1 | KRIBS Pauline | Saint Jean Kourtzerode |
| 2 | BACH Nathalie | Spicheren CSN |
| 3 | PORTE Charlotte | Maizières-les-Metz TT |
| 4 | PAWLOWKI Camille | L'Hopital PPC |

F9

- | | | |
|---|------------------|----------------------|
| 1 | TERRIER Isabelle | Ste Marie aux Chênes |
| 2 | DESCHAMPS Noélie | Thionville SP |
| 3 | HELCK Sarah | Thionville SP |
| 4 | RUPPEL Julie | Terville ASTT |

F12

- | | | |
|---|------------------|---------------|
| 1 | NUNENTHAL Sophie | Metz TT |
| 2 | IASINOVA Sanya | Metz TT |
| 3 | KRAEMER Céline | Metz TT |
| 4 | ZAPP Marine | Spicheren CSN |

Au niveau régional, on retiendra les victoires de Quentin MARCHAND (Montigny) en H8, Romain TURQUIN (Willerwald) en H10 et Olivier SCHWEITZER (Ste Marie aux Chênes) en H12. Médaille d'argent pour Brice MORIN (Marange-Silvange) en H8, Noélie SESCHAMPS (Thionville) en F9. Le bronze pour Boris CHEVRIER (Abreschviller) en H8, Eric TABARD (Montigny) en H10, Hugo SINGER (L'Hôpital) en H12, Enzo BREVETTI (Sarrebourog) en H16, Pauline KRIBS (St Jean Kourtzerode) en F7 et Julie RUPPEL (Terville) en F9.



Au niveau national superbe podium pour Noélie DESCHAMPS qui est vice-championne de France. Olivier SCHWEITZER atteint les quarts, Brice MORIN et Eric TABARD s'arrêtent en 1/16è, Quentin MARCHAND, Hugo SINGER Et Romain TURQUIN en 1/32è.

VETERANS

Organisés conjointement avec le club de Manom, les championnats départementaux vétérans ont réuni plus de 60 pongistes qui se sont affrontés en toute convivialité le 8 juin 2014. Les bénévoles du club local avaient concocté un déjeuner « barbecue » qui a permis aux participants de reprendre des forces avant les joutes de l'après-midi.

Dames 5 à 6

- 1 HAMANN Christine Neufgrange
- 2 LABACH Christine L'Hopital PPC

Dames 7 et +

- 1 KRUTTEN Sandrine Petit Réderching TT

Messieurs 5 à 7

- 1 MARCINKOWSKI Jean-Luc Saint Avold CTT
- 2 SCHLICH Richard Sarreguemines AS
- 3 MARTINY René Volstroff Ping
- 4 MULLER Jürgen Obergailbach UP

Messieurs 8 et 9

- 1 BARBIAN Jacques L'Hopital PPC
- 2 STEGNER Joël Maizières-les-Metz TT
- 3 MULLER Jean Bertrange-Distroff TT
- 4 LEONARD Marc Bertrange-Distroff TT

Messieurs 10 et 11

- 1 BAUDINET Georgie Metz TT
- 2 GIROLDINI Fabien Amneville TT
- 3 ARNOLD Christian Clouange TT
- 4 SCHLIENGER Guy Maizières-les-Metz TT

Messieurs 12 et 13

- 1 NUNENTHAL Laurent Metz TT
- 2 AMBROGI Alfredo Manom JS
- 3 KERN Claude Metz TT
- 4 BOURGER Pierre Amneville TT

Messieurs 14 et +

- 1 PROBST Denis Manom JS
- 2 GONCALVES Michel Thionville SP
- 3 PHILIPPI Frédéric Faulquemont ESC
- 4 RAGNI Eric Manom JS



Au **niveau régional** nos pongistes, certes vétérans mais toujours aussi alertes ont récolté une moisson de médailles à PONT A MOUSSON le 26 janvier 2014. A ce niveau de compétition, la qualification aux Championnats de France était en point de mire et les clubs mosellans s'adjugent 2 médailles d'or, 3 médailles d'argent et 4 de bronze.

V1M

4 GONCALVES Michel Thionville

V2M

1 ALOI Pascal Manom
2 FARRONI Francis Metz
3 STADLER Pascal Sarrebourg
4 VIBERT Richard Ste Marie aux Chênes

V3M

4 FOURTIER Denis Montigny les Metz

V4M

2 HOFF Olivier L'Hôpital
4 MULLER Jean Bertrange Distroff

V3 D

1 OUDEVILLE Michelle Montigny les Metz
2 GREVIN Anneline L'Hôpital

Les **Championnats de France** pour cette catégorie ont eu pour cadre St DIE du 19 au 21 avril 2014.

Toutes nos félicitations vont à Anneline GREVIN, Pascal STADLER et Richard VIBERT, médaillés de bronze lors de cette compétition



HANDISPORT

Stéphane MOLLIENS en or aux Championnats d'Europe !



Le sociétaire de Moulins les Metz Handisport a participé aux Championnats d'Europe du 27 septembre au 5 octobre à LIGNANO (Italie)

Stéphane faisait partie de l'équipe de France masculine classe 1-2, associé à Vincent BOURY et Fabien LAMIRAULT. En finale, les trois joueurs ont pris leur revanche sur la Slovaquie, tenante du titre et médaille d'or aux Jeux de Londres.

Grâce notamment à ce titre, l'ensemble de l'équipe de France Handisport revient avec une 2ème place générale.

Michel Schaller a terminé sa carrière en beauté. Le pongiste a décroché un quatrième titre de champion de France par équipe avec Yannick Fleury lors de la Coupe de France organisée le 24 mai 2014 par la club de Moulins les Metz Handisport. Lors de cette compétition, Stéphane MOLLIENS et Alain PAPIRER ont dû subir la loi d'équipes plus fortes en fauteuil assis et ne sont pas sortis des poules. Le club hôte a, une nouvelle fois, accueilli de façon remarquable les compétiteurs et spectateurs.



Aux Championnats de France qui se sont déroulés à Ceyrat début Juin, Stéphane MOLLIENS est Champion de France, Julien MAUSS, Vice-Champion de France et Yannick Fleury est médaillé de bronze. Stéphane participera aux Championnats du Monde à Pékin en septembre.



STAGES ET FORMATIONS

Les stages mosellans ont une fois de plus rassemblé un grand nombre de participants sur le site de L'Hôpital.

Stage de Toussaint du 22 au 25 octobre 2013 : 33 participants

Stage d'hiver du 8 au 9 mars 2014 : 29 participants

Stage de printemps du 5 au 7 mai 2014 : 18 participants

La nouvelle formule pour le premier stage de la saison sportive organisé par le Comité Départemental de Tennis de Table de la Moselle a connu un fort succès. En concertation avec la Ligue de Lorraine, ce stage a regroupé les meilleurs jeunes pongistes des catégories poussins à juniors sélectionnés par la Commission Technique du CD57TT. Ce sont donc 33 joueurs, venus des quatre coins du département, qui se sont retrouvés au gymnase du Puits II à L'Hôpital pour suivre le programme concocté par les entraîneurs sous la direction de Nicolas Heberlé, président de la commission technique au sein du CD57TT, aidé par Sylvain Micheletta, Richard Vibert, Stéphanie D'Accriscio et Jérôme Sanchis: déplacements, liaison revers picot, contre initiative, services, travail physique, démarrage revers, liaison revers coup droit, etc... ont été le lot quotidien de ces jeunes pousses. Les interventions ponctuelles des techniciens de la LLTT ont permis la pratique de notre sport en groupe restreint afin d'individualiser au mieux le travail et les progrès recherchés tout au long des quatre journées de stage.



Stage de formation JAF-AF

Cette nouvelle formation décentralisée par la Ligue de Lorraine dans les départements a permis d'accueillir 12 stagiaires sur le site du Puits II de L'Hôpital : 10 mosellans, un meurthe et mosellan et un meusien pendant quatre journées bien remplies puisque 28 heures de cours théoriques leur ont été dispensées pour atteindre les objectifs généraux de cette formation :

Etre capable d'adapter ses interventions en fonction des publics ;

Etre capable d'animer des séances pour tous les publics ;

Pouvoir assister un entraîneur (EF, CQP, DE) lors de séances d'entraînement.

Etre capable de participer à la mise en œuvre d'actions de développement au sein du club.

De la théorie mais également de la pratique sur le stage élite qui se déroulait en même temps. Des conditions idéales donc pour permettre à ces stagiaires de pouvoir ensuite prendre en charge des publics différents dans les structures et leur apporter les fondamentaux de notre sport parmi lesquels :

- les fondamentaux techniques
- l'utilisation du panier de balles
- animer, gérer sa séance et son groupe
- les rôles de l'entraîneur de club
- connaissances liées à l'éducation physique (échauffement, hygiène, ...)
- l'environnement et le fonctionnement d'un club
- l'histoire et la logique interne du tennis de table



INTER CD DE ZONE

La plus haute marche du podium pour la MOSELLE

Après un déplacement en minibus, les 2 équipes de Moselle engagées pour cette édition 2014 des Inter CD de la zone Est, se sont retrouvées en fin de matinée à Illkirch.

L'équipe 1 n'a pas fait de détails cette année, passant les rencontres de poules de façon aisée :

7-1 contre les Vosges 2, 8-0 contre le Doubs et 7-1 contre le Haut-Rhin.

L'équipe 2 n'a pas démerité non plus : Victoire contre la Nièvre 5-3, défaite contre la Marne 3-5 et match nul contre les Vosges 1. Moselle 1 passe en quart mais malheureusement Moselle 2 échoue de peu en barrage contre le Haut-Rhin 1 et jouera dorénavant les places 9 à 16.

La deuxième journée commence de façon idéale, Moselle 1 gagne en quarts contre la Côté d'Or 5-3 et Moselle bat l'Yonne 6-2. La demi-finale n'est qu'une formalité, Moselle 1 bat le Bas-Rhin 2 6-2 et rencontre le Bas-Rhin 1 pour le titre. Suspense jusqu'au bout des rencontres car finalement notre équipe fait match nul mais l'emporte pour un set d'avance...

Moselle 2 s'impose 5-3 contre la Meurthe et Moselle 2 puis est défaite par le Jura 5-3. Elle termine donc à la dixième place de cette compétition.

Ce fut un week-end très agréable avec une bonne prestation des deux équipes, une bonne solidarité de groupe et un résultat final en adéquation avec nos attentes.

Les équipes :

Moselle 1

DEBATS Marion THONVILLE
WEBER Guillaume MAIZIERES/METZ
KOCH Julia METZ TT
MARTIN Thomas METZ TT
FOINONT Laura METZ TT
HUBER Arthur METZ TT
RUPPEL Julie TERVILLE
DORR Esteban SPICHEREN

Moselle 2

NGUYEN Thanhthy METZ TT
CHALON Maël MANOM
BOURGEOIS Gaëlle METZ TT
BONNEAU Ezekiel METZ TT
HOERTH Coralie SARREBOURG
PRZYLUKSI Lilian STE MARIE AUX CHÊNES
HELCK Sarah THIONVILLE
DEVILLE Victor THIONVILLE

Cadres : Emmanuelle HYM, Jérôme SANCHIS, Gérald DIDIER, Nicolas HEBERLE

Arbitre : Stéphanie D'ACCRISIO

COMPETITIONS INTERNATIONALES

INTERNATIONAUX JEUNES D'Autriche

Du Jeudi 17 au lundi 21 avril 2014. Le départ a eu lieu le jeudi 17 avril à 8h00 de METZ et 8h45 d'OETING.

Arrivée à LINZ à 18h30, 1h de séance le temps que Ludovic REMY et Nicolas HEBERLE récupèrent les accréditations. La compétition démarre le lendemain à 8h00 avec les équipes pour tout le monde.

Après 3 jours et demi de compétition intenses (énormément de match joués) le temps est venu de faire un bilan sur les résultats même s'ils ne sont qu'anecdotiques car nous sommes venus ici pour préparer de la meilleure manière possible les échéances à venir (championnats de France).

- Julia KOCH : deuxième en par équipe, cinquième en benjamine (indiv)
- Noémie ROBIN : deuxième en consolante minime (Gwendoline), sixième en benjamine (indiv)
- Gwendoline DARDARI : deuxième en consolante minime (Noémie), huitième de finale en minime (indiv)
- Estéban DORR : second en cadet (Victor), huitième de finale en cadet (indiv)
- Victor DEVILLE : second en cadet (Estéban), quart de finale en cadet (indiv)
- Alexandre POISSON : quatrième en junior (Thibaut), second de la consolante cadet (indiv)
- Thibaut HEIN : quatrième en junior (Alexandre), second en junior (indiv)

En bilan nous avons pu voir une compétition à la hauteur de nos attentes, les jeunes mosellans ont fait un nombre de match important avec un niveau relativement élevé.

Filles :

Nous restons satisfaits même si nous pouvons regretter l'absence des Slovaques et des meilleures Slovènes par rapport à l'an dernier.

Garçons :

Le niveau était bon et très intéressant dans la préparation aux compétitions cibles.

Hors table l'ambiance était bonne même si nous pouvons regretter un manque de fraîcheur sur la fin de compétition consécutive à une gestion pas toujours optimale des temps de repos. L'attitude était bonne.

Les repas et l'hébergement sont corrects, nous avons pu noter une amélioration dans les repas, plus adéquats à une compétition sportive.

Dans l'ensemble ce fut un déplacement fatigant mais très constructif et enrichissant autant pour les joueurs que pour nous. Ce fut une nouvelle expérience qu'il serait plus que conseillé de renouveler.



INTERNATIONAUX JEUNES DE LIEGE



Avec l'accord de la LLTT, le CD57TT a engagé pour la première fois une équipe de jeunes pongistes aux Internationaux de Liège. Coachés par Patrick Bayard et Dorian Nicolle, nos mosellans ont pu engranger de l'expérience et mesurer le chemin à parcourir pour figurer parmi les tous meilleurs. Même si les résultats ne sont pas à la hauteur de nos espérances, nous n'oublions pas que pour certains de ces jeunes il s'agissait de leur première sortie internationale et c'est cet objectif qui était visé. Il leur manquait un peu de métier pour intégrer les différents tableaux finaux (mauvaise gestion des points importants, manque de lucidité....) mais on notera un comportement exemplaire tout au long du week-end. Cela reste néanmoins une compétition positive pour laquelle l'expérience sera certainement renouvelée.

L'équipe de Moselle était composée de : Lison THIERRY (Maizières), Guillaume WEBER (Maizières), Gaëlle BOURGEOIS (Metz TT), Thomas MARTIN (Metz TT), Julia KOCH (Metz TT) et Ezekiel BONNEAU (Metz TT)

ORGANISATIONS

CIRCUIT MONDIAL JUNIORS et QUALIFICATIONS pour les JEUX OLYMPIQUES de la JEUNESSE

DU 3 au 9 MARS 2014 à METZ

Pour cette quatrième édition de l'Open de France Cadets-Juniors, le trio d'organisateur, Metz TT, LLTT et CD57TT se retrouvait une nouvelle fois au complexe St Symphorien afin d'y accueillir les meilleurs jeunes pongistes mondiaux. Soutenus par les partenaires institutionnels, les bénévoles avaient une nouvelle fois répondu présents pour cette grande manifestation. Nous avons la chance d'accueillir les qualifications olympiques pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse qui auront lieu à Nanjing du 16 au 28 août prochains. C'est une grande fierté de prendre part à la fête olympique grâce à cet évènement.

Deux cent soixante joueurs venus de trente-sept pays différents se sont affrontés lors de ces prestigieux tournois, encadrés par une centaine d'arbitres et cadres techniques venant eux aussi de l'ensemble du globe!

Cent-vingt bénévoles de tous âges présents chaque jour sur le site, près de quatre cents repas servis midi et soir, trois lignes de bus qui sillonnent les hôtels toutes les trente minutes, une diffusion des rencontres en haute définition pour la première fois, sept jours intenses de compétition....



CHAMPIONNATS DE FRANCE

5 médailles récoltées par des pongistes mosellans lors des différentes éditions des Championnats de France, saison 2013-2014 !

L'or pour Laura GASNIER (Metz TT) en double Dames

Du bronze pour Laura GASNIER (Metz TT) en simple Dames, Alice ABBAT (Metz TT) en double dames, Dorian NICOLLE (Metz TT) en double Messieurs, Joé SEYFRIED (Metz TT) en simple juniors garçons.



CHALLENGE Bernard JEU National

Metz remporte la dernière édition du B Jeu national



A l'issue de rencontres très disputées, et de résultats indécis jusqu'aux finales, c'est Metz qui remporte le challenge national Bernard Jeu, qui s'est déroulé à Neuves Maisons les 14 et 15 juin 2014.

La lutte a en effet été très rude avec Nantes St Médard, distancée de 3 points et avec Roncq pour 4 points, pour accrocher les médailles d'or au cou des pongistes messins, grâce notamment à la victoire de Dorian Nicolle en senior,

la 2ème place de Julia Koch en benjamine, de Alexandre Poisson en cadet, de Lucas Wozniak en junior plus une demi-finale en minimes garçons, et la présence de tous les joueurs en tableau sortis de poules.

TOP 10 EUROPEEN

Joé SEYFRIED en argent au Top 10 Européen !

Le jeune Messin revient avec un bon bilan de ce Top 10 Européen qui s'est déroulé à Terni du 20 au 22 septembre.

Avec six victoires et deux défaites, Joé monte donc sur la deuxième marche du podium de cette épreuve réunissant les tous meilleurs cadets européens.

Joey est retenu en équipe de France pour disputer les prochains Championnats d'Europe Jeunes.



LIGUE DES CHAMPIONS FEMININE



C'est une grande première qui est venue récompenser un club en progression constante depuis une décennie : le Metz TT a effectué ses débuts en Ligue des Champions, « la plus prestigieuse des Coupes européennes », comme le rappelle Loïc Belguise, le capitaine de la formation mosellane. Dans leur poule, l'équipe de Laura Gasnier, Wu Jiaduo, Yunli Schreiner et Alice Abbat se sont retrouvées avec les Turques de Fenerbahçe, les Allemandes de Berlin et les Autrichiennes de Ströck. Trois défaites consécutives n'empêcheront ces dames de créer l'exploit en battant Berlin, jusqu'alors invaincu, en novembre à Metz. Les deux dernières rencontres perdues ont tout de même permis à cette formation d'enranger de l'expérience et cela sera nécessaire car Metz TT est qualifiée pour cette même Ligue des Champions la saison prochaine.

DEVELOPPEMENT-ACTIONS GRAND PUBLIC

ACTIONS ENVERS LES CLUBS

L'une des priorités du Comité Directeur pour l'olympiade 2012-2016 reste le soutien aux clubs mosellans.

Soutien administratif, tout d'abord, géré de main de maître par notre nouvelle responsable associatif, Stéphanie D'Accriscio, lors des permanences au siège du CD ou lors de rencontres avec les clubs demandeurs. L'aide apportée à l'organisation de compétitions, la rédaction des projets associatifs et des dossiers de demandes de subventions, l'utilisation des logiciels spécifiques, l'éclairage sur les règlements fédéraux, etc... est devenue quotidienne et appréciée de tous.

Soutien financier ensuite par la continuité du « Progress Club », initié par notre commission de développement. Cette action a permis la création d'un label départemental « Progress'club » ayant pour but de permettre aux clubs mosellans de réaliser un état des lieux de leur activité, puis de les guider vers le développement qui leur conviendrait. Une dotation financière, sous forme de chèques-cadeaux servent à l'achat de matériel spécifique, récompense les meilleures associations pongistes du département : une façon de valoriser et récompenser les clubs méritants.

Soutien financier également pour les structures de tailles moyenne ou petite, puisque dans le cadre de la mutualisation, le Comité Directeur a souhaité formaliser les Bourses d'Aides pour les clubs ne pouvant prétendre à une subvention par le biais du CNDS. Ces bourses sont réservées aux structures qui s'inscrivent dans une démarche volontariste, demande formelle, projet associatif, bilan financier,... et sont utilisables dans des domaines aussi variés que les compétitions réservées aux jeunes, les stages sportifs ou de formation, les actions de développement ou de promotion, etc...

Soutien matériel également par l'achat de kits de promotion de notre discipline, composés de petites tables ludiques, balles et raquettes variées, filets adaptables, petit matériel tel que cerceaux, plots, etc... qui pourront être prêtés aux clubs demandeurs afin de mettre en place des actions de promotion du Tennis de Table au sein de leur section ou dans leur commune. Ce matériel sera d'ailleurs inauguré lors de la « Journée des Pongistes à WALLYGATOR organisée conjointement avec le club de Maizières les Metz, la Ligue de Lorraine et le CD57TT.

« BELLES RENCONTRES »

Initiée par le Conseil Général de la Moselle, le CD57TT a participé à cette opération qui vise à permettre aux enfants et adolescents que la vie a malmené de croiser d'autres vies de sportifs ou d'entraîneurs, de les mettre à leur portée et surtout de puiser dans ces moments, de l'énergie ainsi que de la confiance en l'avenir. C'est ainsi qu'un partenariat s'est mis en place au cours de la saison sportive avec la MECS de PETITE-ROSSELLE. Les jeunes qui la fréquentent ont pu assister aux rencontres de tennis de table lors des derniers GJC, y rencontrer Michel SCHALLER et Stéphane MOLLIENS qui est devenu parrain de leur maison d'accueil le 21 mai 2014. Le CD57 les a invités également à participer au stage de printemps à L'Hôpital et c'est avec joie et bonne humeur que ces jeunes ont passé de formidables moments avec nos pongistes, partageant les repas et les entraînements. L'action se poursuit par l'intervention d'un cadre technique du club de Forbach pour leur proposer des séances d'entraînement à Forbach ou Petite-Rosselle. Le souhait du Comité Départemental est de développer ce partenariat avec d'autres Mecs et clubs mosellans.

« SENTEZ-VOUS SPORT »

Belle réussite pour cette manifestation initiée par le CDOS de Moselle au plan d'eau de Metz en septembre 2013. Le Comité Départemental et la ligue de Lorraine y ont organisé un « Lorraine Ping Tour », avec la présence de membres des deux comités, de bénévoles mosellans et de pongistes du club de Moulins Les Metz Handisport. De nombreux spectateurs se sont arrêtés à notre stand pour découvrir notre sport de façon ludique et parfois surprenante : du Baby-Ping avec un parcours d'agilité et des échanges sur mini table, du Handi-Ping où les pratiquants ont pu s'essayer à la pratique de notre discipline en fauteuil roulant ou assis sur des gros ballons, un espace de jeu libre et du Techni-Ping grâce à l'utilisation d'un robot. Mais nos bénévoles sont également partis à la rencontre du public par des démonstrations de Tennis de Table sur petite table dans des endroits insolites.



COMPTES DE RESULTAT 2013/2014 et BUDGET PREVISIONNEL 2014/2015

CHARGES			PRODUITS		
Comptes	Réalisé 2013/2014	Prévision 2014/2015	Comptes	Réalisé 2013/2014	Prévision 2014/2015
60 - Achats			70 - Vente de produits finis - Prestations de services		
Achats non stockés de marchandises	201,95 €	200,00 €	Prestations de service	6 709,14 €	7 000,00 €
Achat petit équipement de bureau	228,28 €	50,00 €	Vente de matériel	1 922,80 €	2 000,00 €
Fournitures administratives	375,86 €	400,00 €	Participation aux Stages	6 747,10 €	7 000,00 €
Achats de produits d'entretien	- €	50,00 €	Affiliations (quote-part)	438,90 €	500,00 €
Récompenses	1 152,90 €	1 500,00 €	Licences (quote-part)	13 550,65 €	14 000,00 €
Petit Matériel Informatique	1 609,11 €	150,00 €	Engagements Championnat par Equipes	7 707,00 €	7 800,00 €
Matériel Sportif	883,50 €	150,00 €	Engagements Critérium Fédéral (quote-part)	1 009,60 €	1 200,00 €
Total Achats	4 451,60 €	2 500,00 €	Engagements Championnats de Moselle Indiv.	934,50 €	1 000,00 €
61 - Services extérieurs			Engagements Interclubs et B.Jeu (quote-part)	199,20 €	200,00 €
Crédit - ball	2 285,78 €	2 300,00 €	Engagements Coupe de Moselle	425,00 €	500,00 €
Locations siège	1 800,00 €	1 800,00 €	Engagements Compétitions Vétérans	969,00 €	1 100,00 €
Indemnités d'Organisation	1 470,00 €	1 500,00 €	Engagements Finales par Classement	513,50 €	600,00 €
Entretien et Réparations Siège	60,00 €	100,00 €	Engagements Coupe de la Mirabelle	595,00 €	700,00 €
Site Internet	276,54 €	100,00 €	Recettes diverses	28,14 €	300,00 €
Maintenance	1 051,20 €	1 200,00 €			
Assurances	386,89 €	400,00 €			
Achat documentation	- €				
Total Services extérieurs	6 777,33 €	7 400,00 €	Total Vente produits finis - Prestations services	41 693,25 €	43 900,00 €
62 - Autres services extérieurs			74 - Subventions d'exploitation		
Impact Emploi	140,00 €	150,00 €	Aide et Convention LLTT	1 600,00 €	1 600,00 €
Indemnités d'Arbitrage et Juge-Arbitrage	1 350,00 €	1 400,00 €	Subvention Fonctionnement CNDS	9 000,00 €	10 500,00 €
Frais de représentation	- €		Subvention Fonctionnement Conseil Général	15 000,00 €	15 500,00 €
Déplacements Réunions et Comité Directeur	1 738,60 €	1 700,00 €	Aide Emploi Etat (CNASEA)	- €	
Déplacements Compétitions	456,60 €	500,00 €	Plan Sport Emploi (PSE-DDCS)	7 500,00 €	
Déplacements Autres	- €		Impact Lorraine Emploi (ILE-Région Lorraine)	6 500,00 €	
Déplacements - Dons des Bénévoles	8 267,27 €	8 500,00 €	Subventions exceptionnelles	- €	
Repas réunions de bureau et comité	2 497,40 €	2 000,00 €			
Stages des vacances de Toussaint	5 759,80 €	5 000,00 €	Total Subventions d'exploitation	39 600,00 €	27 600,00 €
Stages des vacances d'Hiver	1 433,00 €	2 000,00 €			
Stages des vacances de Pâques	2 303,60 €	2 500,00 €			
Formations Techniques Frais divers	105,00 €	100,00 €			
Actions Féminines	948,00 €	1 000,00 €			
Sorties Equipe de Moselle	6 293,53 €	4 000,00 €			
Téléphone Fixe	285,33 €	300,00 €			
Frais postaux	530,20 €	600,00 €			
Internet et téléphonie IP	685,65 €	700,00 €			
Hébergement/Restauration Compétitions	1 137,10 €	1 200,00 €			
Hébergement/Restauration Autres	853,24 €	500,00 €			
Autres services extérieurs - Fonctionnement	- €				
Total Autres services extérieurs	34 784,32 €	32 150,00 €			
63 - Impôts, Taxes et Versements assimilés			75 - Autres produits de gestion courante		
Participation à la formation professionnelle	520,56 €	500,00 €	Produits Organisations Exceptionnelles	15 955,73 €	
			Quote-Part de subventions d'investissement	170,00 €	200,00 €
Total Impôts, taxes et Versements assimilés	520,56 €	500,00 €	Amendes	364,00 €	500,00 €
64 - Charges de personnel			Partenariat	1 500,00 €	1 500,00 €
Rémunération des salariés	20 233,27 €	18 500,00 €			
Charges de sécurité sociale et prévoyance	16 489,00 €	13 500,00 €			
Cotisations personnelles de l'association	- €				
Total Charges de personnel	36 722,27 €	32 000,00 €	Total Autres produits de gestion courante	17 989,73 €	2 200,00 €
65 - Autres charges de gestion courante			76 - Produits financiers		
Charges Organisations Exceptionnelles	13 496,14 €		Intérêts des placements	1 156,70 €	1 200,00 €
Actions et Aides au Développement	5 876,75 €	6 000,00 €			
Aides au Haut-Niveau	2 300,00 €	2 300,00 €			
Divers	62,00 €	100,00 €			
Total Autres charges de gestion courante	21 734,89 €	8 400,00 €	Total Produits financiers	1 156,70 €	1 200,00 €
66 - Charges financières			77 - Produits exceptionnels		
Frais bancaires	166,08 €	50,00 €	Autres produits exceptionnels	- €	
Total Charges financières	166,08 €	50,00 €	Total Produits exceptionnels	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	- €		Reprise sur provision	- €	750,00 €
Total Charges exceptionnelles	- €	- €	Total Reprise sur provisions	- €	750,00 €
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			79 - Transferts de charges		
Dotations aux amortissements	1 142,42 €	1 150,00 €	Déplacements - Dons des Bénévoles	8 267,27 €	8 500,00 €
Dotations aux provisions	- €				
Total Dotations aux amortissements, provisions	1 142,42 €	1 150,00 €	Total Dons	8 267,27 €	8 500,00 €
TOTAL	106 299,47 €	84 150,00 €	TOTAL	108 706,95 €	84 150,00 €
TOTAL HORS ORGANISATIONS EXCEPTIONNELLES	92 803,33 €	84 150,00 €	TOTAL HORS ORGANISATIONS EXCEPTIONNELLES	92 751,22 €	84 150,00 €
Excédent	2 407,48 €		Déficit		
TOTAL GENERAL	108 706,95 €	84 150,00 €	TOTAL GENERAL	108 706,95 €	84 150,00 €

COMITE DE MOSELLE TENNIS DE TABLE EXERCICE 2013/2014

compte	intitulé	TOTALS								
			01 siège	02 ch. Equipe	03 Cr Fédér	04 emploi	05 CMI	06 STAG Tous	07 STAG Hiver	08 STAG Print
60610	achats denrées Siège	201,95 €	54,43 €					62,17 €	48,12 €	28,22 €
60630	Petit équipement siège	228,28 €	228,28 €							
60641	Fouritures bureau	375,86 €	375,86 €							
60670	récompenses	1 152,90 €		68,04 €			213,12 €			
60680	Petit équipement MATERIEL	2 492,61 €	1 609,11 €							
61221	Crédit bail photocopieur	2 285,78 €	2 285,78 €							
61310	Location bureau siège	1 800,00 €	1 800,00 €							
61320	location salle	1 470,00 €	70,00 €	140,00 €	430,00 €		240,00 €			
61510	Maintenance informatque	60,00 €	60,00 €							
61520	site internet	276,54 €	276,54 €							
61560	maintenanc e photocopieur	1 051,20 €	1 051,20 €							
61600	Assurances	386,89 €	386,89 €							
62200	Dispositif impact emploi	140,00 €	140,00 €							
62210	indemnités JA	1 350,00 €		120,00 €	450,00 €		300,00 €			
62230	Vacation cadres	1 575,00 €					200,00 €	100,00 €	210,00 €	
62450	transports stages	2 074,72 €					630,00 €	234,00 €	424,00 €	
62510	Déplacements	2 725,21 €	75,00 €	61,50 €	116,30 €	891,95 €	92,60 €	105,00 €	10,50 €	87,60 €
62520	Frais autoroute	302,40 €	121,60 €		8,80 €					
62570	frais repas	2 497,40 €	1 762,40 €							
62640	Téléphone	285,33 €	285,33 €							
62650	Frais postaux	530,20 €	530,20 €							
62660	Internet	685,65 €	685,65 €							
62855	Hébergement	14 351,14 €	853,24 €	26,60 €	131,50 €		58,10 €	4 824,80 €	1 088,50 €	1 582,00 €
63131	formation des personnels	520,56 €				520,56 €				
64110	salaires	19 450,27 €				19 450,27 €				
64141	idemnités technicien stages	783,00 €					435,00 €	348,00 €		
64510	urssarf	13 699,00 €				13 699,00 €				
64531	cotisations prevoyance	175,00 €				175,00 €				
64532	cotisations retraite	2 615,00 €				2 615,00 €				
65000	charges organisation exception	13 496,14 €								
65710	aide au développement	5 876,75 €								
65710	actions haut niveau	2 300,00 €								
65810	cotisa t.mouvement sportif	62,00 €	62,00 €							
66000	frais financiers	166,08 €	166,08 €							
68111	dotation aux amortissements	1 142,42 €	1 142,42 €							
62519	Dons des bénévoles	8 267,27 €	8 267,27 €							
TOTAL CHARGES		106 299,47 €	21 736,20 €	416,14 €	1 136,60 €	37 351,78 €	903,82 €	6 256,97 €	1 829,12 €	2 331,82 €
7060	PRESTATIONS DIVERSES	6 709,14 €	1 373,14 €			5 336,00 €				
7070	VENTE DE MATERIEL	1 922,80 €	1 922,80 €							
7088	ENGAGEMENTS	19 071,76 €	28,14 €	7 707,00 €	1 009,60 €		934,50 €	4 152,10 €	1 285,00 €	1 125,00 €
70881	QUOTE PART	13 989,55 €	13 989,55 €							
7411	LLTT CONVENTION	1 600,00 €	1 600,00 €							
7420	CNDS	9 000,00 €	9 000,00 €							
7443	CONSEIL GENERAL	15 000,00 €	15 000,00 €							
7445	AIDES EMPLOI	14 000,00 €				14 000,00 €				
7500	ORGANISATION EXCEPTION	15 955,73 €								
7571	QUOTE PART/S/INVESTISS	170,00 €	170,00 €							
7580	AMENDES	364,00 €	364,00 €							
7581	PARTENARIAT	1 500,00 €	1 500,00 €							
7688	INTERETS	1 156,70 €	1 156,70 €							
7911	Dons des bénévoles	8 267,27 €	8 267,27 €							
TOTAL PRODUITS		108 706,95 €	54 315,32 €	7 707,00 €	1 009,60 €	19 336,00 €	934,50 €	4 152,10 €	1 285,00 €	1 125,00 €
RESULTAT		2 407,48 €	32 579,12 €	7 290,86 €	- 127,00 €	- 18 015,78 €	30,68 €	- 2 104,87 €	- 544,12 €	- 1 206,82 €
			01 siège	02 ch. Equipe	03 Cr Fédér	04 emploi	05 CMI	06 STAG Tous	07 STAG Hiver	08 STAG Print
% charges/recettes totales			20%			33%		6%		

BILAN du Comité Départemental de la Moselle au 30 juin 2014

Comité Départemental de la Moselle de Tennis de Table
BILAN au 30/06/2014

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS	NET	NET N-1
Actif Immobilisé				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 416,11 €	2 194,26 €	221,85 €	4 113,68 €
Equipements Sportifs et Officiels	14 726,58 €	13 107,17 €	1 619,41 €	- €
Autres Titres Immobilisés	1 130,00 €	- €	1 130,00 €	- €
<i>Total 1</i>	<i>18 272,69 €</i>	<i>15 301,43 €</i>	<i>2 971,26 €</i>	<i>4 113,68 €</i>
Actif Circulant				
Subventions à recevoir	13 500,00 €		13 500,00 €	14 200,00 €
Autres créances	21 530,53 €		21 530,53 €	8 274,42 €
Disponibilités	103 415,34 €		103 415,34 €	115 869,62 €
Charges Constatées d'Avance	- €		- €	- €
<i>Total 2</i>	<i>138 445,87 €</i>	<i>- €</i>	<i>138 445,87 €</i>	<i>138 344,04 €</i>
TOTAL GENERAL	156 718,56 €	15 301,43 €	141 417,13 €	142 457,72 €
PASSIF			NET	NET N-1
Capitaux Propres				
Fonds Associatifs			73 475,65 €	60 582,96 €
Résultat de l'exercice			2 407,48 €	12 892,69 €
Subventions d'investissement			123,25 €	293,25 €
<i>Total 1</i>			<i>76 006,38 €</i>	<i>73 768,90 €</i>
Provisions				
Provision pour diminution des aides			60 000,00 €	60 000,00 €
<i>Total 2</i>			<i>60 000,00 €</i>	<i>60 000,00 €</i>
Dettes				
Dettes fiscales et sociales			3 105,00 €	4 606,00 €
Autres Dettes			2 305,75 €	4 082,82 €
Produits Constatés d'Avance			- €	- €
<i>Total 3</i>			<i>5 410,75 €</i>	<i>8 688,82 €</i>
TOTAL GENERAL			141 417,13 €	142 457,72 €



ASSEMBLEE GENERALE

MORSBACH

Dimanche 7 septembre 2014

Pointage : 14h00 - Début : 14h30

APPEL A CANDIDATURES

**pour l'élection complémentaire au Comité Directeur
du Comité Départemental de la Moselle de Tennis de Table**

Dans le cadre de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de la Moselle de Tennis de Table qui se tiendra le dimanche 7 septembre 2014 à 14h30 à la salle Eric Tabarly, rue Eric Tabarly à MORSBACH, il sera procédé à l'élection complémentaire de membres du Comité Directeur Départemental.

En effet, plusieurs postes sont vacants à l'heure actuelle.

Les candidatures à cette élection (rédigées sur papier libre, en indiquant le numéro de licence ainsi que le nom de l'association d'appartenance) doivent être adressées de façon impersonnelle à :

Mme la Présidente du CD57 de TT
BP 7
57490 L'HÔPITAL

Pour le **samedi 23 août 2014 au plus tard, cachet de la poste faisant foi.**

Les candidatures doivent être obligatoirement accompagnées d'une fiche de présentation du candidat (verso de cette page), qui peut également être retirée au siège du Comité et est téléchargeable sur le site www.cd57tt.fr.

Seules peuvent être candidates les personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques et licenciées à la Fédération Française de Tennis de Table pour la saison en cours.

Une présentation physique des candidats sera réalisée lors de l'Assemblée Générale.

Un accusé de réception de candidature sera adressé par la Présidente à chaque candidat.



ASSEMBLEE GENERALE

MORSBACH

Dimanche 7 septembre 2014

Pointage : 14h00 - Début : 14h30

FICHE DE PRESENTATION DU CANDIDAT

Je soussigné (e) :

Titulaire de la licence N° : au club de :

Date de naissance : Lieu :

Adresse complète :

.....
.....

Tél : Port : Mel :

Déclare faire acte de candidature au Comité Directeur du Comité Départemental de Tennis de table de la Moselle, lors de l'Assemblée Générale du dimanche 7 septembre 2014.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir été condamné (e) à une peine ayant fait obstacle à mon inscription sur les listes électorales, ni été sanctionné (e) d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Collège (s) sur lequel (lesquels) se présente le candidat (cocher la ou les case(s)) :

- Général
 Féminine

Je suis intéressé (e) pour travailler au Comité Directeur dans le ou les secteurs d'activité ci-après :

.....
.....

A Le

(Lu et approuvé et Signature)

Imprimé à adresser avec la lettre de candidature pour le **23 août 2014 à minuit, le cachet de la poste faisant foi**, à :

Mme la Présidente du CD57 de TT
BP 7
57490 L'HÔPITAL

*Le Comité Départemental de la Moselle fait
confiance au*



**PARTENAIRE DU TENNIS DE TABLE
EN MOSELLE**

www.wsport.com

WACK

Les pros du ping

S P O R T

REVENDEUR OFFICIEL DE LA



Votre partenaire pour tout votre équipement Tennis de Table

Téléphone 03 87 29 26 90
Télécopie 03 87 29 26 95
Mail wack@wsport.com

Conseils sur
ta raquette 0 892 680 502*

*0,34 €/min.

Courrier
WACK SPORT
BP7
57350 SPICHEREN